



# *Synthèse de la concertation préalable*

Version finale – 21 mai 2019

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
DE LA NAPPE DES GRÈS DU TRIAS INFÉRIEUR ( SAGE GTI )**



## Synthèse de la concertation préalable – SAGE GTI

---

La présente synthèse a été élaborée suite à la concertation préalable qui s'est tenue du 13 décembre 2018 au 20 février 2019. Elle a été rédigée par la structure porteuse du SAGE et est un document de travail interne.

Elle vise à rendre compte du déroulement et des résultats de la concertation. Cette synthèse permet de tirer des enseignements pour la suite de l'élaboration du SAGE GTI.

Cette synthèse suit le même plan que le bilan rédigé par le garant de la Commission Nationale du Débat Public. Des renvois sont faits vers le bilan du garant lorsque cela est pertinent, notamment pour ce qui est de la méthodologie employée pour la concertation ainsi que pour les critiques faites sur la méthodologie mise en œuvre. Par ailleurs, cela évite les redondances éventuelles.

Un second document « Mesures que la Commission Locale de l'Eau juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation » a été rédigé suite à la synthèse de la concertation. Il a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 13 mai 2019 et a été mis en ligne sur le site internet du SAGE GTI le 21 mai 2019, deux mois après la publication du bilan du garant.

Pour un rappel détaillé du contexte de l'élaboration du SAGE, se référer au dossier de concertation disponible [sur le site internet du SAGE](#).

## Table des matières

I.	CONTEXTE DE LA DEMARCHE.....	5
I.1.	Rappel du contexte règlementaire .....	5
I.2.	Rappel de la problématique de la nappe des GTI et de l'élaboration du SAGE.....	5
II.	DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION .....	6
III.	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION .....	6
III.1.	Déroulement général .....	6
III.2.	Réunion d'ouverture : participation et déroulement .....	7
III.3.	Ateliers participatifs : participation et déroulement .....	7
a.	Participation aux ateliers.....	7
b.	Déroulement de l'atelier 1 .....	8
c.	Déroulement de l'atelier 2 .....	9
III.4.	Réunion de clôture : participation et déroulement.....	9
III.5.	Compléments : moyens d'information, de participation et site internet.....	10
IV.	RESULTATS DE LA CONCERTATION.....	10
IV.1.	Sujets proposés à aborder dans les ateliers, entre le 13 et le 17 décembre 2018.....	10
IV.2.	Réunion d'ouverture .....	11
IV.3.	Atelier 1 : présentation des résultats.....	11
a.	Question 1 : le territoire à prendre en compte.....	11
b.	Question 2 : hiérarchisation des usages.....	12
c.	Question 3 : définition de la priorité d'usage de l'eau.....	13
d.	Question 4 : hiérarchisation des principes du SAGE .....	14
e.	Exercice de proposition de scénario.....	15
f.	Sujets à aborder au prochain atelier .....	18
IV.4.	Atelier 2 : présentation des résultats.....	18
a.	Question 1 : préciser la priorité d'usage de l'eau pour les habitants .....	18
b.	Question 2 : enjeu agricole.....	20
c.	Question 3 : financement de mesures d'économies d'eau.....	21
d.	Question 4 : gouvernance .....	23
e.	Analyse des impacts des scénarios contrastés.....	25
f.	Proposition alternative.....	26
IV.5.	Analyse des résultats des ateliers .....	26

a.	Les quatre questions principales .....	26
b.	Les autres questions .....	28
IV.6.	Réunion de clôture .....	30
IV.7.	Consultation physique du dossier de concertation .....	30
IV.8.	Dépouillement des observations déposées sur le site internet.....	30
a.	Les questions et les réponses apportées aux contributions .....	31
b.	Les contributions déposées entre le 13/12/2018 et le 13/01/2019 .....	33
c.	Les 3059 observations de fond déposées à partir du 13/01/2019 .....	33
d.	Contributions choisies : éléments de réflexion pour la CLE .....	35
e.	Les 20 observations liées à la méthode recueillies à partir du 23 janvier 2019 .....	43
IV.9.	Synthèse de l'ensemble des résultats.....	44
V.	AVIS DU GARANT SUR LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	45
VI.	RECOMMANDATIONS DU GARANT AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC.....	46
	Annexes.....	47

## I. CONTEXTE DE LA DEMARCHE

### I.1. Rappel du contexte réglementaire

**La démarche de concertation sur le SAGE GTI découle de l'ordonnance d'août 2016 ([ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016](#))** portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Un décret de 2017 y a fait suite : [décret n° 2017-626 du 25 avril 2017](#) relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.

Concernant le bilan de la concertation, le décret précise :

*Sous-section*

2

*Modalités particulières de la concertation avec garant*

*« Art. R. 121-23.-Pour le rendre public en application du IV de l'article L. 121-16-1, le garant transmet le bilan de la concertation préalable au maître d'ouvrage ou à la personne publique responsable qui le publie sans délai sur son site internet, ou si il ou elle ne dispose pas d'un tel site, sur le site internet des services de l'Etat dans le département.*

*« Lorsque la concertation est organisée en application du II ou du III de l'article L. 121-17, le bilan est en outre publié sur le site internet de l'autorité ayant décidé l'organisation de la concertation.  
« Lorsqu'une concertation a été organisée en application du 1° de l'article L. 121-9, ce bilan est également publié sur le site internet de la Commission nationale du débat public.*

*« Art. R. 121-24.-Conformément à l'article L. 121-16, le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable publie dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan du garant sur son site internet, ou, s'il ou elle n'en dispose pas, sur le site internet des services de l'Etat dans le département, les mesures qu'il ou elle juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. »*

Le bilan du garant a été publié le 21 mars sur le site internet du SAGE, sur la page dédiée à la concertation préalable. Le document « Mesures que la Commission Locale de l'Eau juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation » répond à l'article R 121-24 du décret de 2017 précité.

### I.2. Rappel de la problématique de la nappe des GTI et de l'élaboration du SAGE



**Se référer au dossier de concertation et au bilan du garant (p. 8)**

## II. DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION



Se référer au bilan du garant (p. 10)

En complément du bilan du garant, les différents temps de préparation des réunions de concertation sont précisés ci-après :

- 4 réunions de préparation entre le garant et la structure porteuse :
  - 9 octobre : échanges sur la méthode et les grands principes d'organisation,
  - 13 novembre : point sur l'avancement de la préparation et organisation de la réunion d'ouverture,
  - 4 janvier : préparation des ateliers,
  - 5 février : préparation de la réunion de clôture ;
- Plus d'une centaine de mails échangés entre le garant et la structure porteuse ;
- De nombreux échanges avec le collectif Eau88 sur toute la durée de la concertation (plus d'une vingtaine de mails, des courriers reçus et des échanges téléphoniques) ;
- Une préparation des ateliers avec les parties prenantes principales :
  - 8 janvier matin : rencontre de préparation de l'atelier 1 avec le Collectif Eau 88,
  - 10 janvier matin : rencontre de préparation de l'atelier 1 avec Nestlé Waters,
  - Echanges mails avec Ermitage pour la préparation des ateliers ;
- Une implication des acteurs locaux pour les paroles d'acteurs de la réunion de clôture :
  - Invitation par mail du collectif d'élus à l'initiative de la structure porteuse,
  - Sollicitation de différents élus de la CLE et du territoire pour témoigner.

## III. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

### III.1. Déroulement général

La concertation préalable a eu lieu du 13 décembre 2018 à 18 h au 20 février 2019 à minuit.

La participation et l'information du public se sont déroulées de deux manières :

- Information et participation dématérialisées :
  - ✓ Sur le site internet du SAGE, le dossier de concertation était accessible, ainsi que les documents les plus importants de l'élaboration du SAGE (comptes rendus des réunions de CLE, rapports d'études, état des lieux du SAGE, etc...). Un espace spécifique était dédié aux contributions et observations que pouvait déposer le public. Au début de la concertation, il a été possible de déposer un sujet. Toutes les observations transmises par mail ou par courrier ont été intégrées à l'ensemble des observations numériques.
  - ✓ Aux sièges des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et dans les mairies des chefs-lieux des anciens cantons, soient 13 lieux d'accueil, le dossier de concertation était consultable.
- Information et participation lors de réunions publiques et ateliers participatifs :
  - ✓ Jeudi 13 décembre à 18 h : réunion d'ouverture – Palais des congrès de Vittel ;

- ✓ Mercredi 16 janvier à 18 h : atelier 1 – Espace Andrée Chedid, Contrexéville ;
- ✓ Jeudi 24 janvier à 18 h : atelier 2 – Espace Andrée Chedid, Contrexéville ;
- ✓ Jeudi 14 février à 18 h : réunion de clôture - Palais des congrès de Vittel.

L'ensemble des réunions a été animé par un animateur extérieur missionné par la structure porteuse du SAGE, le Département des Vosges.

Pour les ateliers, un animateur et un rapporteur, agents de la structure porteuse, ont été mobilisés pour chacune des tables.

### III.2. Réunion d'ouverture : participation et déroulement

Environ 250 personnes étaient présentes à la réunion d'ouverture (207 signatures dans la feuille d'émargement).

Le déroulement de la réunion a été le suivant :

- Présentation du déroulement de la réunion et de la concertation préalable (Mme BEGEL, CLE SAGE GTI)
- 1<sup>ère</sup> partie de présentation du SAGE :
  - ✓ Aspects réglementaires du SAGE / qu'est-ce qu'un SAGE ? (DDT des Vosges, structure porteuse) ;
  - ✓ Généralités et hydrogéologie sur le périmètre du SAGE GTI (structure porteuse).

#### ***Temps d'échanges avec le public***

- 2<sup>ème</sup> partie de présentation du SAGE :
  - ✓ Historique et enjeux du SAGE GTI (M. GERECKE, CLE SAGE GTI) ;
  - ✓ Choix opérés pour résorber le déficit de la nappe des GTI (structure porteuse).

#### ***Temps d'échanges avec le public***

La réunion a duré 3 h 20.

### III.3. Ateliers participatifs : participation et déroulement

#### a. Participation aux ateliers

Pour les ateliers, une inscription préalable était requise afin de pouvoir anticiper et adapter les moyens matériels nécessaires à l'organisation. Au cas où le nombre de participants aurait été trop important, il avait été envisagé d'organiser le même atelier deux fois, avec des participants différents. Au total, 293 inscrits ont été recensés pour les 2 ateliers, dont 160 aux 2 dates (54 pour le 16 janvier uniquement et 79 pour le 24 janvier uniquement).

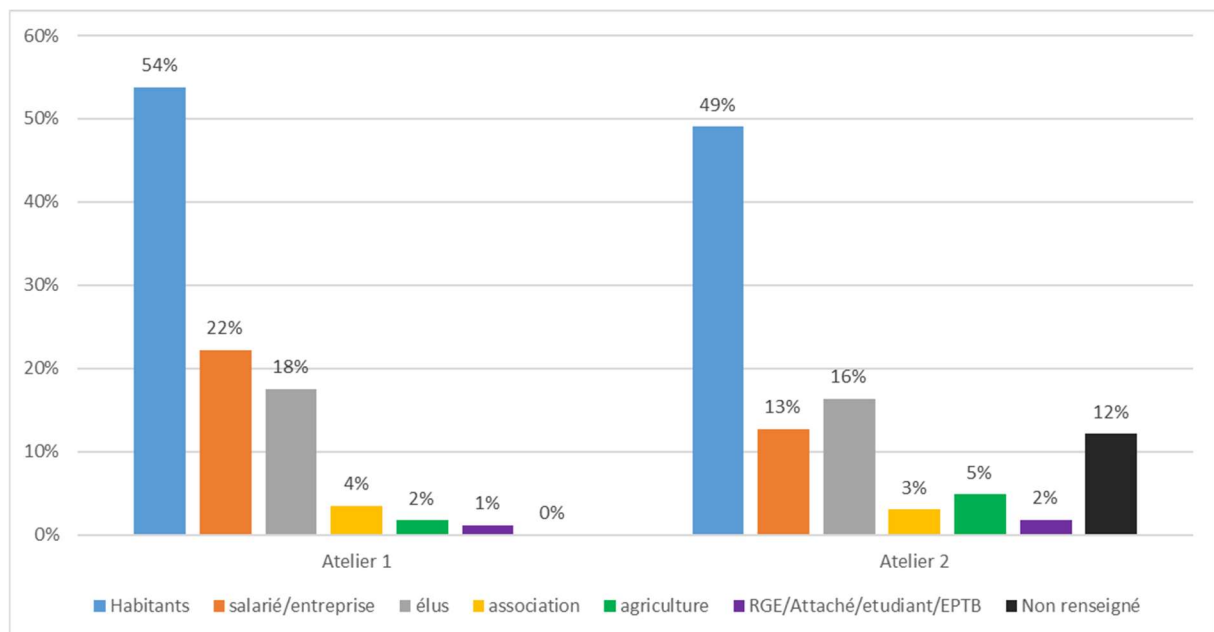
On a dénombré pour les deux ateliers :

- Atelier 1 : 171 participants répartis en 11 tables ;
- Atelier 2 : 165 participants répartis en 13 tables.

En comptant en plus des participants, les animateurs, les rapporteurs, les organisateurs, les personnes ressources, les garants, etc., entre 220 et 240 personnes étaient présentes à chaque atelier.

Concernant l'origine géographique des participants (basée sur la déclaration des participants et des personnes ressource au moment de l'inscription), la majorité venait du périmètre du SAGE (212 sur 268).

Le schéma suivant montre la typologie des participants établie d'après les déclarations des participants renseignée dans les feuilles d'émergence de chaque table. La majorité des participants correspond à des habitants (49 à 54 %), des salariés ou représentants d'entreprises (13 à 22 %) et des membres d'associations (3 à 4 %) ou des agriculteurs (2 à 5 %).



*Pourcentages pondérés par le nombre de participants d'après les déclarations des feuilles d'émergence des groupes de travail.*

*NB : lorsque les participants avaient renseigné habitant et une autre typologie, c'est l'autre typologie qui a été retenue dans cette analyse (élu, agriculteur, salarié/entreprise, association...).*

## b. Déroulement de l'atelier 1

L'atelier 1 portait sur les scénarios contrastés. Par ailleurs, les participants avaient à se positionner sur le territoire concerné par les enjeux du SAGE, sur la hiérarchisation des différents usages et sur les principes de gestion.

Le déroulement de l'atelier 1 était le suivant :

1 / Présentation des 2 scénarios :

- Rappel du contexte (structure porteuse) ;

- Approche du Collectif Eau 88 (Collectif Eau 88) ;
- Scénario Commission Locale de l'Eau (structure porteuse).

2 / Enoncé et travail en groupes : proposez votre scénario !

3 / Restitution du travail de chaque groupe (rapporteurs).

Le travail en groupe a été de 1 h 30 et l'atelier 1 a duré au total 3 h 30.

### c. Déroulement de l'atelier 2

L'atelier 2 portait sur l'analyse des impacts de plusieurs scénarios. Par ailleurs, les participants pouvaient se positionner sur les participations financières aux économies d'eau et sur la gouvernance.

Le déroulement de l'atelier 2 était le suivant :

1 / Retour sur l'atelier 1 et informations complémentaires :

- Analyse des résultats de l'atelier 1 (structure porteuse) ;
- Informations complémentaires : mesures d'économies d'eau, solutions de substitution, financement des mesures (secrétariat de la CLE).

2 / Enoncé et travail en groupes : analysez l'impact des différents scénarios :

- Présentation du contexte démographique et socio-économique du périmètre du SAGE (Conseil Départemental et Chambre de Commerce et d'Industrie) ;
- Présentation de 3 scénarios contrastés (Collectif Eau 88 et structure porteuse) ;
- Travail en groupe.

3/ Restitution du travail de chaque groupe (rapporteurs).

Le travail en groupe a duré 1 h 30 et l'atelier 2 a duré au total 3 h 45.

### III.4. Réunion de clôture : participation et déroulement

Environ 230 personnes étaient présentes lors de la réunion de clôture (180 signatures sur la feuille d'émargement).

Le déroulement était le suivant :

1 / Retours sur les ateliers et premier bilan de la concertation dématérialisée :

- ✓ Retour sur 4 questions des ateliers (structure porteuse) ;
- ✓ Synthèse provisoire des contributions reçues sur le site internet (structure porteuse).

2 / Paroles d'acteurs : les enseignements de la concertation :

- ✓ Ermitage : Daniel GREMILLET ;
- ✓ Elus – CLE SAGE GTI / territoire Sud-Ouest : Franck PERRY, Guy SAUVAGE, Jean-Luc COUSOT ;
- ✓ Collectif Eau 88 : Bernard SCHMITT, Jean-François FLECK, Line PERRIN\* ;
- ✓ Collectif d'élus : Gérard GREPINET ;
- ✓ Nestlé Waters : Hervé LEVIS.

3 / Débat – Temps d'échanges avec le public.

4 / Intervention de clôture et premier bilan du garant :

- ✓ Intervention de la Présidente de la CLE
- ✓ Premier bilan par le garant de la CNDP.

La réunion de clôture a duré 3 h 25.

\* Il est à noter que le Collectif Eau88 a fait intervenir cette 3<sup>ème</sup> personne sans l'avoir indiqué au préalable.

### III.5. Compléments : moyens d'information, de participation et site internet



#### Se référer au bilan du garant

- **p. 10 : moyens d'information**
- **p.11 : moyens pour participer**
- **p. 11 : le site internet**

## IV. RESULTATS DE LA CONCERTATION

### IV.1. Sujets proposés à aborder dans les ateliers, entre le 13 et le 17 décembre 2018

Entre le 13 et le 17 décembre, il était possible de proposer des sujets à aborder dans les ateliers. Des propositions ont été reçues par mail, une urne a également été mise à disposition lors de la réunion d'ouverture, et un espace y était dédié sur internet.

L'annexe 1 présente l'intégralité des sujets proposés.

Parmi ces sujets, certains sont définis comme hors sujets par rapport à la concertation préalable ou concernent d'autres acteurs de l'eau :

- Questions techniques sur les mesures de niveau dans les piézomètres ;
- Questions sur les autorisations accordées antérieurement par le Préfet à Nestlé Waters.

D'autres sujets proposés ont été traités dans les ateliers :

- Priorité de satisfaction des besoins des différents usagers ;
- Questions sur la solution de substitution potentielle du secteur Sud-Est ;
- Questions sur les autres ressources de substitution possibles ;
- Questions de l'économie et de l'emploi au regard de l'ensemble des enjeux à prendre en considération (question des emplois si suppression de l'embouteillage de Bonne Source) ;
- Questions sur le financement privé (notamment Nestlé Waters) d'éventuels transferts.

Ces sujets ont ainsi été intégrés dans les propositions de scénarios contrastés lors de l'atelier 1 et dans l'analyse des impacts des scénarios dans l'atelier 2.

## IV.2. Réunion d'ouverture

### Extrait bilan du garant (p.12) :

**Les questions qui ont émergé lors de la réunion d'ouverture :**

- Questions sur le fonctionnement des nappes
- Pourquoi n'a-t-on pas limité les prélèvements dans la nappe des GTI dès qu'on avait connaissance des déséquilibres c'est-à-dire 1990 ?
- Qui prend les décisions à la fin de la concertation ?
- Question sur la commercialisation de l'eau
- Est-ce qu'on maîtrise réellement tous les prélèvements ?
- Impact sur le prix de l'eau
- Question sur la productivité réelle de la nappe des GTI sud-est.

## IV.3. Atelier 1 : présentation des résultats

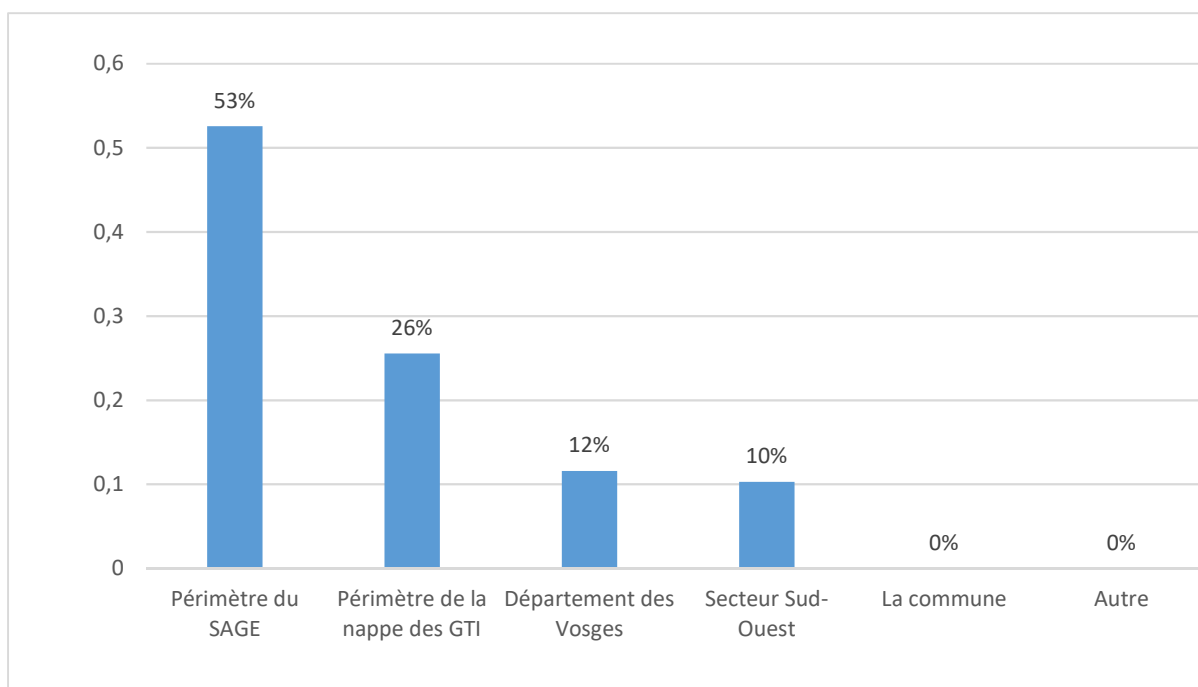
Nous présentons ici la synthèse du travail des tables pendant l'atelier 1, question par question.

*NB : pour les résultats de l'atelier 1, les résultats des pourcentages de réponse ont été recalculés par rapport au premier rendu présenté lors de la concertation (réunion de clôture), en effectuant une pondération des résultats par participant. En effet, pour certaines questions, les résultats peuvent différer de ceux présentés pendant la concertation où une pondération par table avait été appliquée (notamment dans le dossier de presse du mois de février 2019). La pondération par participant a été appliquée car elle permet de représenter plus justement les résultats obtenus et de comparer avec les données du garant dans son bilan.*

### a. Question 1 : le territoire à prendre en compte

La question à laquelle les participants devaient répondre était la suivante :

« Parmi les propositions suivantes, quel est, selon vous, le territoire à prendre en compte pour répondre à la problématique et aux enjeux du SAGE GTI ? (La commune / Secteur Sud-Ouest / Périmètre du SAGE / Département des Vosges / Périmètre de la nappe des GTI / Autre) ».



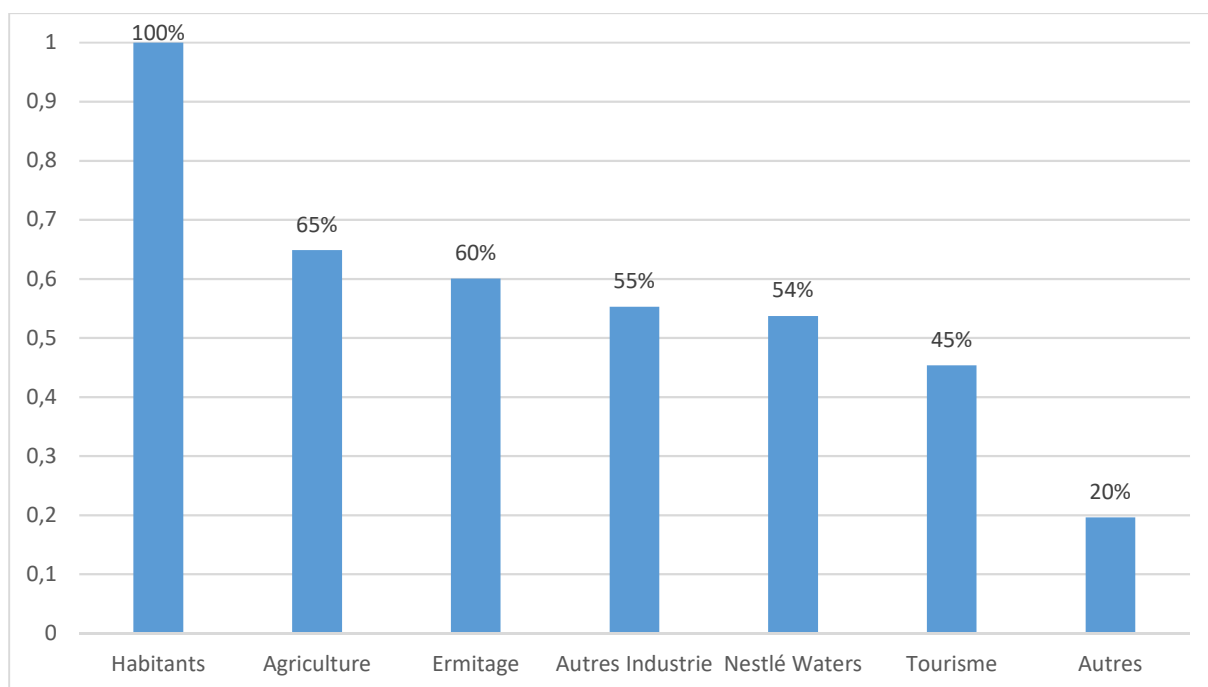
*Pourcentages pondérés par participant.*

- Lorsqu'un participant a choisi une réponse : une note de 3 a été attribuée pour l'unique réponse.
- Lorsqu'un participant a choisi 2 réponses: une note de 1,5 a été attribuée par réponse quand les 2 réponses étaient choisies sans ordre de priorité. A l'inverse, les notes 2 et 1 ont été attribuées respectivement aux réponses majoritaires et minoritaires d'un participant.

## b. Question 2 : hiérarchisation des usages

La question à laquelle les participants devaient répondre était la suivante :

« Classez par ordre de priorité (du plus important au moins important) les usages suivants : habitants, agriculture, tourisme, Nestlé Waters, Ermitage, autres industries, autres. Vous avez la possibilité de les regrouper ».



*Pourcentages pondérés par participant.*

*- Une note de 7 a été attribuée pour la première proposition*

*- Une note de 6 a été attribuée pour la seconde proposition*

*- et ainsi de suite...*

*En cas d'égalité, la moyenne des deux notes consécutives a été attribuée aux deux réponses.*

### c. Question 3 : définition de la priorité d'usage de l'eau

La question était la suivante :

« Donnez votre définition du terme « priorité d'usage de l'eau aux habitants » en 1 ou 2 phrases maximum ».

Table 1	Satisfaire les besoins vitaux des populations, durablement.
Table 2	De l'eau saine, potable au robinet pour tous les habitants. Nécessaire aux besoins des habitants.
Table 3	Eau potable qui doit être utilisée pour l'intérêt général des populations. ↳ Peu importe d'où elle vient, du moment qu'elle est potable. Qui provient du secteur Sud-Ouest et si possible des GTI.
Table 4	Celle indiquée dans la loi sur l'eau de 2006.
Table 5	Respect de la loi sur l'eau de 2006. L'eau est un bien universel qu'il faut préserver pour l'avenir des populations avant tout. Attention pour les besoins vitaux (problématique des piscines individuelles).
Table 6	Tout le groupe : garantir que les habitants ont de l'eau en quantité, en qualité, tout en conciliant avec les autres usages (définition réglementaire). En plus 2 membres du groupe : approvisionnement local de l'eau.
Table 7	Volonté de garantir l'accès à une eau de très bonne qualité à un coût « accessible » ou le moins élevé possible aux habitants.
Table 8	Orientation de réponse. « Répondre aux besoins vitaux ». Difficile d'arriver à une réponse consensuelle.

Table 9	Besoin vital disponible en tout temps à notre robinet, issue d'une ressource locale.
Table 10	Bénéficiaire d'une eau de qualité identique aux mêmes tarifs sans surcoût. En cas de pénurie, priorité à l'habitant.
Table 11	Partager et pérenniser l'eau potable pour tous. Question ambiguë et difficulté à répondre. Consensus pour dire que les études ne sont pas abouties.
Synthèse	<p>Priorité aux habitants</p> <p>Consensus à 100 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau de qualité (la même) ;</li> <li>• Eau en quantité ;</li> <li>• Besoins vitaux des habitants ;</li> <li>• Intérêt général ;</li> <li>• Définition réglementaire loi sur l'eau ;</li> <li>• Partage possible avec les autres usages mais priorité aux habitants ;</li> <li>• Prix de l'eau : sans surcoût.</li> </ul> <p>Différence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Provenance de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ 82% peu importe l'origine de l'eau (9 tables/11) ;</li> <li>↳ 18% origine locale, Sud-Ouest, si possible GTI (2 tables sur 11).</li> </ul> </li> </ul>

#### d. Question 4 : hiérarchisation des principes du SAGE

La question posée était la suivante :

« Parmi les principes présentés en début d'atelier, hiérarchiser les 5 principes les plus importants pour vous »

Les principes de la CLE correspondaient aux principes directeurs du SAGE votés en juillet par la CLE du SAGE GTI, et ont été présentés par la structure porteuse. Les principes du collectif Eau 88 ont été formalisés et présentés par le collectif Eau 88. Les principes étaient les suivants :

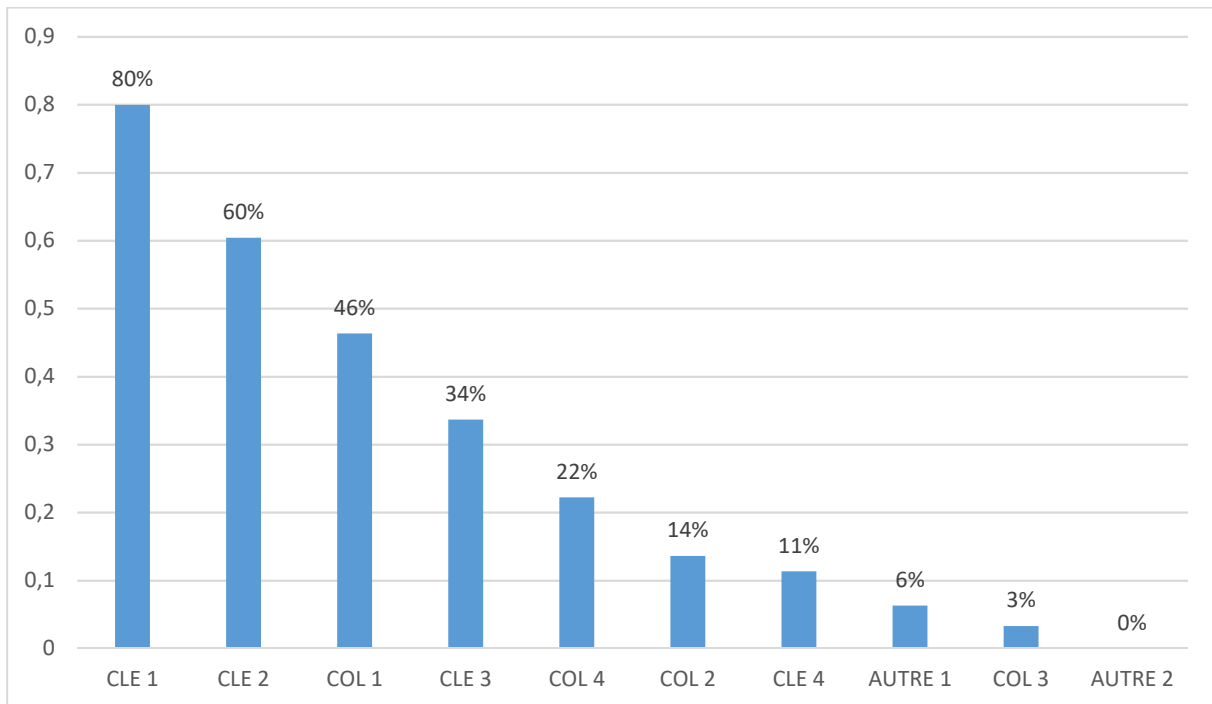
##### Commission Locale de l'Eau :

- **CLE 1** : pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire : priorité d'usages aux collectivités (eau de qualité en quantité suffisante en permanence) ;
- **CLE 2** : optimiser tous les usages par des mesures d'économies d'eau ;
- **CLE 3** : satisfaire tous les usages en mobilisant des ressources complémentaires de substitution sans détériorer ces ressources et les milieux associés ;
- **CLE 4** : partager de façon équitable les coûts induits par les solutions de substitution, sans surcoût pour les usagers.

##### Collectif Eau 88 :

- **COL 1** : les principes éthiques et réglementaires (non discutables) : eau patrimoine commun ;
- **COL 2** : Les types d'usage par priorité sur le territoire : priorité d'usage aux collectivités ;
- **COL 3** : Utiliser les ressources en eau disponibles sur le territoire GTI secteur Sud-Ouest ;

- **COL 4** : Un moratoire concernant toutes les autorisations de nouveaux forages dans les Muschelkalk.



*Pourcentages pondérés par participant.*

*- Une note de 5 a été attribuée pour le premier principe retenu*

*- Une note de 4 a été attribuée pour le second principe retenu*

*- et ainsi de suite...*

*En cas d'égalité, pour deux réponses par exemple, la moyenne des deux notes consécutives a été attribuée aux deux réponses.*

#### e. Exercice de proposition de scénario

Les tables étaient invitées à proposer un scénario pour combler le déficit de la nappe des GTI en attribuant notamment le volume maximum prélevable de 2,1 millions m<sup>3</sup>/an aux 3 catégories d'utilisateurs principales.

Les questions posées dans cet exercice étaient les suivantes :

- Comment répartiriez-vous les 2,1 Mm<sup>3</sup>? (Tableau)
- Selon vous, qui pourrait encore faire des économies ? Dans quelles proportions ?
- Selon vous, a-t-on besoin d'une ressource de substitution ?  Oui  Non
- Si oui, laquelle ?

- Nappe des GTI du secteur sud-Est
- Nappe des carbonates du Muschelkalk
- Nappe des Calcaires du Dogger via une interconnexion avec le SIE de la Vraine et du Xaintois
- Autre : ..... ».

• **Répartition des volumes**

Quatre tables sur 11 ont fait l'exercice de répartir les volumes (tables 1, 3, 6 et 7). Sept n'ont pas proposé de répartition de volumes.

✓ **Commentaires des tables qui n'ont pas fait l'exercice :**

<b>Table 2</b>	Pas de décision commune prise concernant la substitution par manque de données chiffrées. Nécessité d'apport d'informations sur le risque d'assèchement de ce nouveau territoire prélevé => déplacement du problème. Consensus sur les économies d'eau proportionnellement aux consommations actuelles (habitants, industriels) et en prenant en compte les économies déjà réalisées.
<b>Table 4</b>	Aller au-delà de l'équilibre en augmentant les économies.
<b>Table 5</b>	Difficulté pour répartir les volumes -> réduction proportionnelle pour tous les usagers (Collectivités, Nestlé Waters, Ermitage) avec le risque de conséquences économiques.
<b>Table 8</b>	Sujet trop technique, pas de répartition de volume chiffrée ; économies de toutes parts.
<b>Table 9</b>	Equation très compliquée pour se prononcer et fixer des orientations ; indispensable d'avoir les résultats des études complémentaires.
<b>Table 10</b>	Néant.
<b>Table 11</b>	Néant.

✓ Parmi les tables qui ont fait l'exercice :

La table 1 a choisi la même répartition que le scénario de la CLE.

La table 7 a proposé les 3 scénarios suivants, classés selon le taux d'adhésion des participants du groupe (le premier est le scénario voulu par la majorité du groupe) :

- Scénario de la CLE avec une variante d'accentuation des économies d'eau ;
- Répartition des économies au prorata des besoins recensés ;
- Baisse très forte de la dotation en eau de Nestlé Waters.

Les tables 3 et 6 étaient clivées avec 2 scénarios différents proposés :

- 10 personnes de la table 6 et 10 personnes de la table 3 ont proposé un scénario qui se rapproche de celui de la CLE en insistant sur les économies d'eau à mettre en œuvre. La table 3 a précisé qu'il faut prévoir des ressources de substitution contrôlées et dans un souci de protection de l'eau, mais demander des efforts à toutes les catégories en priorisant les économies des collectivités (déperditions des réseaux) ;

- 3 personnes de la table 6 ont attribué les mêmes volumes que la CLE pour les collectivités et Ermitage mais aucun volume pour Nestlé Waters en précisant que ce volume non attribué à Nestlé Waters remplaçait une ressource de substitution ;
- 6 personnes de la table 3 ont proposé un autre scénario qui n'attribuait aucun volume pour Nestlé et qui allait plus loin que les autres en termes d'économies d'eau avec 100 000 m<sup>3</sup> d'économies en plus pour les collectivités et une limitation à 500 000 m<sup>3</sup> pour Ermitage, ceci visant à prélever moins que 2,1 Mm<sup>3</sup>/an pour recharger la nappe. **Ce scénario étant particulièrement contrasté, il a été retenu pour l'exercice de l'atelier 2.**

- **Question sur les économies d'eau :**

Selon vous, qui pourrait encore faire des économies ? Dans quelles proportions ?

<b>Table 1</b>	Economies : tout le monde.
<b>Table 2</b>	Economies d'eau proportionnellement aux consommations actuelles.
<b>Table 3</b>	Néant.
<b>Table 4</b>	Néant.
<b>Table 5</b>	Oui, proportions identiques.
<b>Table 6</b>	Les trois grandes catégories d'utilisateurs doivent faire des efforts.
<b>Table 7</b>	Répartir les économies au prorata des besoins recensés.
<b>Table 8</b>	Economies de toutes parts.
<b>Table 9</b>	Néant.
<b>Table 10</b>	Oui, il faut faire des économies : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les réseaux, leur état ;</li> <li>- faire bouger la réglementation pour que les effluents corrects soient réinjectés dans le réseau unitaire (Ermitage) ;</li> <li>- mobiliser (garder de bonnes relations) pour que les eaux minérales de qualité inférieure soient réinjectées dans le réseau d'eau potable.</li> </ul>
<b>Table 11</b>	Néant.

- **Question sur les ressources de substitution**

72 % des participants ont répondu favorablement à la question sur le besoin de ressource de substitution. 10 % des participants ont répondu négativement. 18 % ne se sont pas prononcés. (Pourcentages pondérés par nombre de participants).

<b>Table 1</b>	Oui, ressource autre : en fonction des résultats des études.
<b>Table 2</b>	Néant, nécessité d'apport d'informations sur le risque d'assèchement de ce nouveau territoire prélevé.
<b>Table 3</b>	Néant.
<b>Table 4</b>	Oui, toutes ressources cochées avec la mention « multiplier/diversifier les ressources de substitution ».
<b>Table 5</b>	9 participants répondent Non ; 5 participants Oui.
<b>Table 6</b>	Néant, avec la mention « plusieurs ressources (pas qu'une seule) ».

<b>Table 7</b>	Néant (mais choix du scénario de la CLE avec économies d'eau accentuées).
<b>Table 8</b>	8 personnes répondent Non en précisant « stopper l'exploitation pour l'exportation de la couche profonde ». 8 personnes répondent Oui en précisant majoritairement la ressource Nappe des GTI Sud-Est.
<b>Table 9</b>	Néant.
<b>Table 10</b>	Oui, nappe des GTI du secteur Sud-Est.
<b>Table 11</b>	Oui, en n°1 nappe des GTI du secteur Sud-Est et en n°2 la nappe des calcaires du Dogger via une interconnexion avec le SIE de la Vraine et du Xaintois.

#### f. Sujets à aborder au prochain atelier

La question finale posée aux tables était celle-ci :

« Quels sujets/points qui ont été abordés pendant cet atelier, mériteraient d'être discutés plus en détail lors du prochain atelier ? »

N° table	Sujets/points à discuter lors de l'atelier du 24 janvier 2019
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Où et à quel prix aller chercher l'eau ?</li> <li>• Précisions sur les économies d'eau de chacun.</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un moratoire sur le vote de la CLE après consultation.</li> </ul>
3	Néant.
4	Néant.
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains aspects techniques.</li> </ul>
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercice difficile dans les délais impartis, mériterait plus de temps.</li> </ul>
7	Néant.
8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation de la salle ;</li> <li>• Impact environnemental et socioéconomique ;</li> <li>• Quid de la marchandisation de l'eau ?</li> </ul>
9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui finance les solutions d'économies d'eau à trouver ?</li> </ul>
10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le financement des travaux pour la recherche d'une ressource de substitution ;</li> <li>• Apporter des éléments de réponse pour expliquer les écarts de diagnostic entre les 2 présentations du départ ;</li> <li>• Savoir quelle quantité estimative est à prélever dans le Sud-Est, nécessité d'y prendre la totalité ou pas ?</li> </ul>
11	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impératif d'aborder le sujet du coût lors du prochain atelier.</li> </ul>

#### IV.4. Atelier 2 : présentation des résultats

##### a. Question 1 : préciser la priorité d'usage de l'eau pour les habitants

La question posée était la suivante :

**Précisez le terme « Priorité d'usage de l'eau pour les habitants ».**

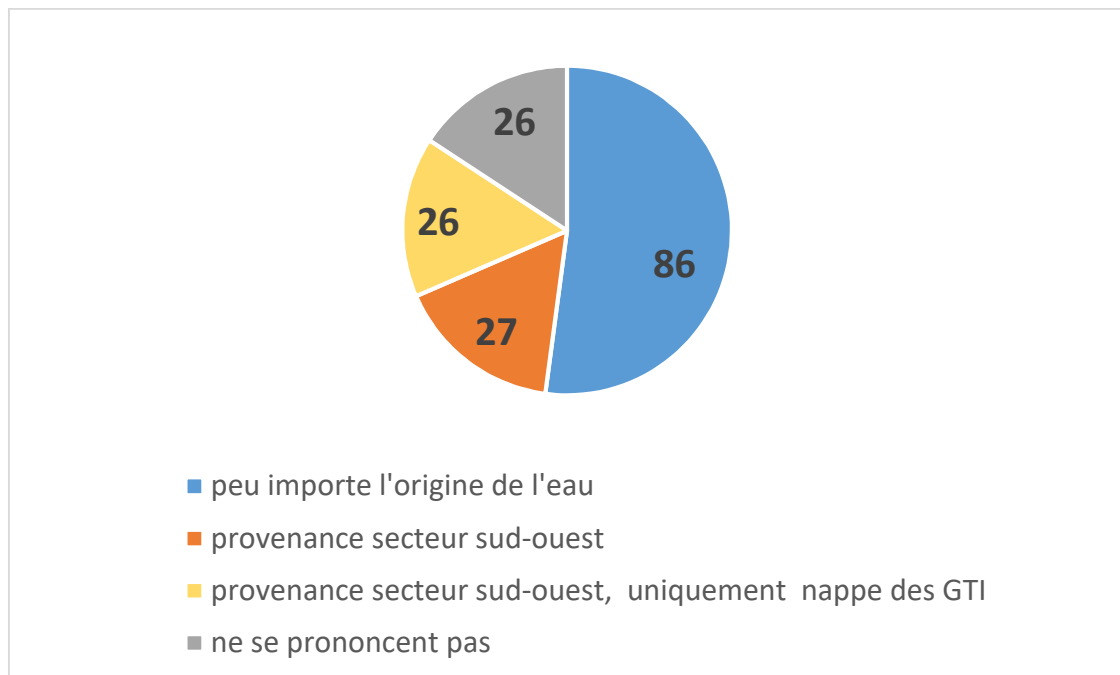
La totalité des 11 tables de l'atelier participatif n° 1 a souligné la priorité d'accès et d'usage de l'eau pour les habitants. Cela signifie :

- un accès à une eau de qualité, en quantité, pour garantir les besoins vitaux, dans le respect de la définition réglementaire de la loi sur l'eau et dans l'intérêt général ;
- la possibilité de partage de l'eau avec d'autres usages, mais avec priorité aux habitants, sans surcoût.

Toutefois, un aspect ne fait pas consensus : la provenance de l'eau. Afin de permettre à la CLE de connaître les attentes du territoire sur ce point, précisez ce qui, pour vous, complète le mieux la notion de « priorité de l'eau aux habitants » par rapport à la provenance de l'eau :

- peu importe l'origine de l'eau, tant qu'elle respecte les 2 points cités ci-dessus ;
- du secteur Sud-Ouest, en plus des 2 points cités ci-dessus ;
- du secteur Sud-Ouest mais uniquement de la nappe des GTI, en plus des 2 points cités ci-dessus.

Les réponses et commentaires des participants étaient les suivants :



<b>Table 1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Importance de la qualité de l'eau ;</li><li>• L'eau pour les habitants doit être sous nos pieds de préférence.</li></ul>
<b>Table 2</b>	Inclure sécurisation de la ressource.
<b>Table 3</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réponse "autre" pour 11 personnes sur 12 : provenance au plus proche, quelle que soit la ressource ;</li><li>• Besoin de sécurisation de tous les habitants.</li></ul>

<b>Table 4</b>	Question ambiguë : 3 personnes ne souhaitent pas se prononcer car elle demande indirectement la validation du transfert d'eau.
<b>Table 5</b>	La table a supprimé le 2 <sup>ème</sup> principe qui ne lui semblait pas pertinent et surtout ambigu « la possibilité de partage de l'eau avec d'autres usages mais avec priorité aux habitants, sans surcoût ».
<b>Table 6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les 6 personnes qui ont voté provenance Secteur Sud-Ouest : priorité aux habitants et aux industries locales + eau de surface est plus sensible à la pollution il faut donc préserver l'eau des GTI pour l'avenir ;</li> <li>• Pour les 8 personnes qui ont voté peu importe, 2 % de l'eau de robinet est bue, d'où faible importance de la provenance de l'eau + nappe des GTI n'appartient pas au territoire mais au Grand Est, donc OK pour aller chercher de l'eau ailleurs.</li> </ul>
<b>Table 7</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 2 réseaux : 1 réseau alimentaire et 1 réseau autre</li> <li>• trouver une autre ressource qui n'ait pas la qualité de l'eau naturelle pour le robinet (ex : Evian).</li> </ul>
<b>Table 8</b>	3 personnes ne se prononcent pas car il n'y a pas assez d'éléments, il manque des études d'impact.
<b>Table 9</b>	1 personne n'a pas souhaité se prononcer.
<b>Table 10</b>	Favoriser l'utilisation des eaux de pluie et la rationalisation des usages.
<b>Table 11</b>	Néant.
<b>Table 12</b>	Eau puisée, filtrée de très bonne qualité. Ne pas puiser uniquement dans le secteur Sud-Ouest ; compréhension difficile de la question.

## b. Question 2 : enjeu agricole

*NB : la question 2 permettait de voir si le public percevait l'enjeu agricole lié à l'activité de l'Ermitage. Dans la préparation des questions, du temps et du recul ont manqué : cette question s'est avérée ambiguë et peu pertinente parmi le travail des tables. En conséquence, les réponses à cette question n'ont pas été statistiquement exploitables.*

La question était la suivante :

« Au niveau des priorités d'usage, les usages agricoles arrivent en 3<sup>ème</sup> position, quasiment au même niveau de priorité que Nestlé Waters et l'Ermitage, alors que leurs besoins en eau sont significativement inférieurs. Selon vous, quel(s) enjeu(x) est (sont) lié(s) à l'usage agricole :

- enjeu « économies d'eau » : optimisation des usages / limitation des pertes en lien avec la collectivité qui fournit l'eau
- enjeu « économique » en lien avec l'activité laitière de l'Ermitage
- autre : ..... ».

	Réponses autre :	Commentaires sur la question
<b>Table 1</b>		Les 2 sont indissociables ; difficultés à comprendre la question
<b>Table 2</b>	Enjeu sanitaire : potabilité selon charte de ramassage laitier + atelier de transformation	Améliorer le stockage de l'eau / enjeu climatique
<b>Table 3</b>		Enjeu production plus locale, circuit court, maraicher
<b>Table 4</b>	Agriculture raisonnée	Les 2 enjeux semblent importants. Avec l'idée d'arrêter de prélever dans la nappe GTI quand c'est possible : limiter les prélèvements dans GTI au strict minimum par rapport aux usages. A condition de trouver des financements pour.
<b>Table 5</b>		On ne peut pas répondre à cette question car les enjeux sont indissociables
<b>Table 6</b>	Pérennité agriculture de qualité importance maintien paysage (biodiversité) + rôle capital pour l'aménagement du territoire  Pour certains participants, comme Ermitage a remplacé des petites fromageries, cela a augmenté l'impact sur les prélèvements, il faut donc plafonner les prélèvements de l'Ermitage	Pas de distinction des usages entre Ermitage et agriculture en général Question peu claire
<b>Table 7</b>	Façon de cultiver le sol : pratiques leur permettent d'être plus perméables et respecter la vie microbienne	
<b>Table 8</b>	Enjeu économique en lien avec leurs activités	Enjeux pour faire des économies (récupérateurs d'eau..) mais peu de moyens avec contraintes réglementaires
<b>Table 9</b>	Enjeu environnemental/paysager + enjeu territorial en tant que composante intrinsèque du territoire	La question a été très difficile à saisir par l'ensemble du groupe de par sa tournure
<b>Table 10</b>		Majorité pour les 2 enjeux / 3 personnes pour uniquement Ermitage
<b>Table 11</b>	Enjeu humain/écologique	Les 2 propositions sont liées
<b>Table 12</b>		2 abstentions; question difficile à trancher
<b>Table 13</b>		Importance des circuits courts dans l'enjeu économique ; question mal formulée

### c. Question 3 : le financement de mesures d'économies d'eau

*NB : l'idée de la question 3 était de réfléchir au partage du financement des mesures et de voir si les participants percevaient un intérêt à faire contribuer les usagers industriels au financement de différentes mesures. Dans la préparation des questions, du temps et du recul ont manqué : cette question s'est avérée ambiguë et plutôt complexe dans sa forme. En conséquence, les réponses à cette question n'ont pas été statistiquement exploitables.*

La question posée était :

« Quelles mesures permettant de résorber le déficit de la nappe des GTI souhaiteriez-vous voir financer ? Et par qui ? »

Mesures	Financiers										
	Agence de l'Eau	Conseil départemental	Région	Etat	Europe	Collectivités	Ermitage	Nestlé Waters	Habitants	Autre :	
Mesures d'économies d'eau des ménages											
Mesures d'économies d'eau des agriculteurs											
Mesures d'économies d'eau de l'Hôtellerie / Tourisme											
Mesures d'économies d'eau des collectivités : réduction des fuites des réseaux											
Mesures d'économies d'eau des collectivités : optimisation des usages de l'eau (fontaines, récupération d'eau de pluie des bâtiments collectifs...)?											
Mesures d'économies d'eau de Nestlé Waters											
Mesures d'économies d'eau de Ermitage											
Mesures de substitution											

Commentez / précisez si besoin :

.....  
 .....

Commentaires	
<b>Table 1</b>	Nestlé finance si substitution
<b>Table 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les 4 premières mesures d'économies d'eau, subventions financières nécessaires pour faire avancer les choses mais difficile de dire qui, quand on ne connaît pas les compétences.</li> <li>• Les économies réalisées par les industries ne doivent pas les pénaliser pour se développer par la suite.</li> </ul>
<b>Table 3</b>	Néant
<b>Table 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autre mesure à inclure: réservoirs.</li> <li>• Mettre en priorité les actions qui permettent d'économiser le plus : Les mesures les plus efficaces pour un moindre coût.</li> <li>• Une personne s'abstient car les mesures en sont pas aisément définies.</li> </ul>

<b>Table 5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous doivent participer, collectivités, entreprises, habitants à toutes les mesures d'économies d'eau.</li> <li>• Priorité indiquée: d'abord financeurs publics, puis industries, puis habitants.</li> </ul>
<b>Table 6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 personnes refusent de voter pour le financement des ressources de substitution.</li> <li>• Difficulté de se positionner.</li> <li>• La gestion de l'eau publique ne doit pas être assurée par une entité privée.</li> <li>• Au public de financer les investissements publics.</li> </ul>
<b>Table 7</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas consensus pour les mesures de substitution.</li> <li>• L'utilisateur doit autofinancer ses mesures d'économie (souvent on complète par Agence de l'Eau et collectivités).</li> <li>• pour les mesures d'économies d'eau des ménages, forte majorité pour l'engagement citoyen.</li> </ul>
<b>Table 8</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression de la colonne habitants car participent déjà via l'Agence de l'Eau.</li> <li>• Suppression colonne Ermitage car consommateur.</li> <li>• 5 personnes ne se prononcent pas car les mesures n'ont pas été actées.</li> </ul>
<b>Table 9</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La table n'a répondu que pour les mesures de substitution: 1<sup>er</sup> financeur Nestlé, 2<sup>ème</sup> Etat, 3<sup>ème</sup> Conseil Départemental 88.</li> <li>• Il serait intéressant de mettre en place un ratio entre tous les financeurs - 1 personne estime que Nestlé doit payer seul.</li> </ul>
<b>Table 10</b>	2 positions différentes ressortent de la table pour les mesures de substitution
<b>Table 11</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 personnes ne souhaitent pas répondre à la question n°3</li> <li>• Les aides financières doivent être accompagnées par de l'aide humaine et technique de la collectivité.</li> <li>• La collectivité doit contrôler les mesures d'économies d'eau si elles sont financées par Nestlé.</li> </ul>
<b>Table 12</b>	Problème concernant la réutilisation des eaux industrielles: loi française
<b>Table 13</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce sont en priorité les acteurs concernés qui doivent financer les mesures d'économies.</li> <li>• Une collectivité se doit d'apporter des canalisations de qualité.</li> <li>• Nestlé Waters apporte une partie de conseil aux agriculteurs.</li> <li>• Pour les mesures d'économies d'eau du tourisme, Nestlé Waters doit financer les mesures d'économie d'eau des thermes.</li> <li>• Pas de consensus pour les mesures de substitution.</li> <li>• <i>les réponses majoritaires ont été cochées.</i></li> </ul>

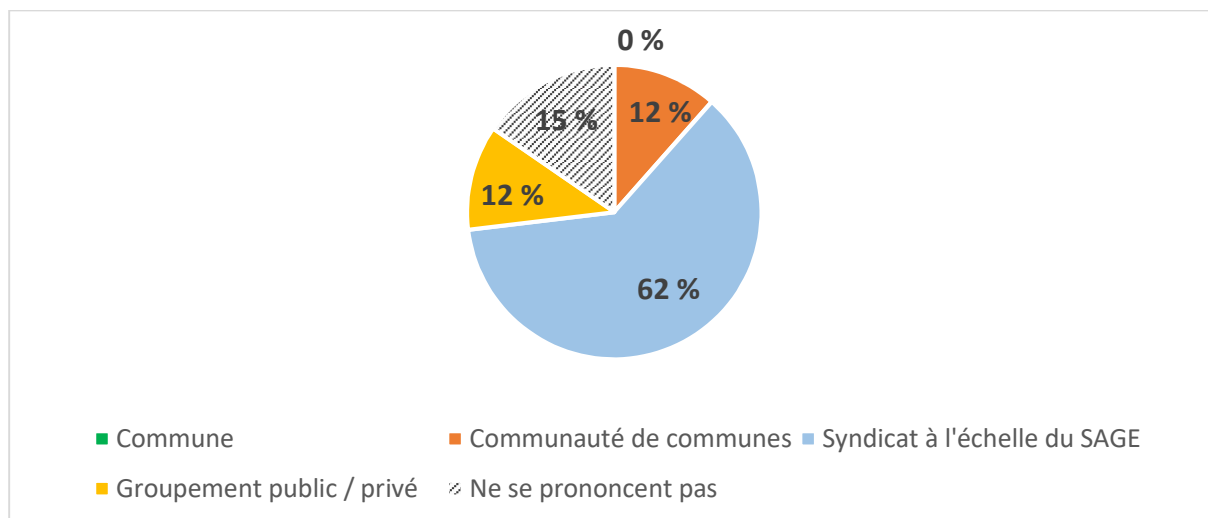
Pour trois tables, tous les financeurs publics potentiels étaient regroupés dans les réponses.

#### d. Question 4 : gouvernance

La question était la suivante :

« Pour mettre en œuvre les actions visant à résorber le déficit, notamment les ressources de substitution, quel type de structure vous semble la plus adaptée : Commune /Communauté de communes / Syndicat à l'échelle du périmètre du SAGE / Groupement public / privé ? »

Les résultats ont été les suivants :



**Pourcentages pondérés par table** : une note de 1 a été attribuée pour chaque réponse d'une table. Quand 2 réponses ont été cochées par une table, une note de 0,5 a été attribuée à chacune.  
 Deux tables n'ont pas répondu à la question : elles sont comptées comme « ne se prononcent pas ».

Les commentaires de chaque table pour cette question ont été les suivants :

	Commentaires
<b>Table 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupement de communes (syndicat à l'échelle du SAGE ou de la zone de substitution).</li> <li>• NON pour un groupement public/privé.</li> </ul>
<b>Table 2</b>	Néant.
<b>Table 3</b>	Néant.
<b>Table 4</b>	Syndicat avec : tout le monde doit participer à la mise en œuvre des actions : gouvernance participative (incluant les citoyens et les usagers).
<b>Table 5</b>	Trop techno mais la table fait confiance à M. Prévost - majorité pense que le syndicat est la structure la plus appropriée.
<b>Table 6</b>	Néant.
<b>Table 7</b>	9 personnes sont pour un syndicat à l'échelle du SAGE et 3 personnes sont favorables à la création d'un comité démocratique type SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif).
<b>Table 8</b>	Syndicat à l'échelle plus petite que le SAGE car trop de communes.
<b>Table 9</b>	Syndicat car plusieurs groupements de communes avec le groupement des 5 Communautés de communes (formation d'un syndicat avec les 5 Communautés de communes du SAGE)).
<b>Table 10</b>	La réponse majoritaire est le groupement public privé (4) et 4 personnes ont un avis partagé entre le syndicat à l'échelle du périmètre et le groupement public privé.

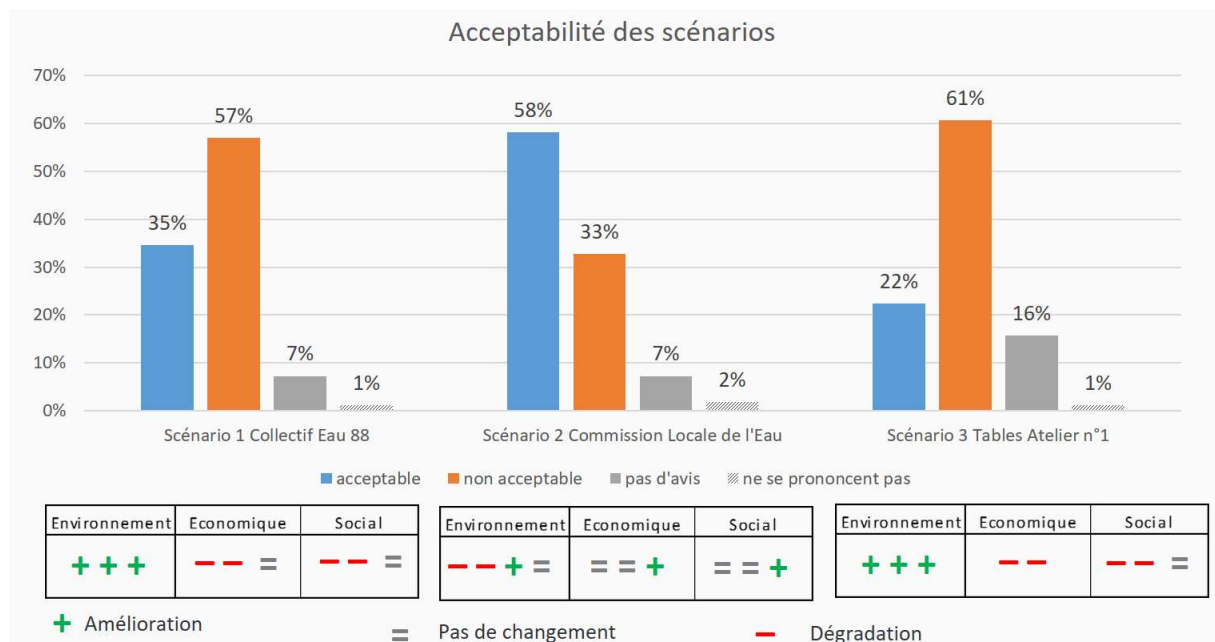
<b>Table 11</b>	2 personnes proposent la Communauté de communes et 9 personnes sont contre les ressources de substitution et contre le financement de l'eau par le privé d'une façon générale.
<b>Table 12</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parmi les personnes qui répondent à la question; 3 proposent un syndicat, élargi aux acteurs concernés : villes, syndicat eau indépendant pour substitution, périmètre restreint.</li> <li>• une seconde partie du groupe propose de ne pas mettre en œuvre de ressource de substitution.</li> </ul>
<b>Table 13</b>	Néant.

## e. Analyse des impacts des scénarios contrastés

L'analyse des impacts des scénarios contrastés était l'exercice principal de l'atelier. Les participants devaient travailler à partir de trois scénarios : le scénario de la CLE, le scénario du collectif Eau88 et un 3<sup>ème</sup> scénario qui avait été proposé lors de l'atelier 1. Les impacts environnementaux, économiques et sociaux devaient être étudiés par les participants (amélioration / dégradation / pas de changement). Enfin, une appréciation globale devait être donnée sur l'acceptabilité des scénarios (acceptable / non acceptable / pas d'avis).

Le tableau en annexe 3 présente les résultats détaillés de l'analyse de l'impact des 3 scénarios effectuée par les tables, avec les commentaires pour chaque composante étudiée.

Le schéma ci-dessous montre la synthèse globale des résultats.



**Acceptabilité des scénarios :** pourcentages pondérés par nombre de participants : lorsque le nombre de réponses par table était inférieur au nombre de personnes à la table, la différence de nombre de participants a été comptée comme « ne se prononcent pas ».

**Pour la synthèse des impacts par composante,** la tendance majoritaire a été retenue et 2 symboles ont été attribués si la tendance a été citée entre 33 et 66 % et 3 symboles ont été attribués si la tendance a été citée entre 66 et 100 % (pondération par nombre de participants).

## f. Proposition alternative

Un participant à une des tables a proposé un « plan B » pour remédier au déficit de la nappe des GTI du secteur Sud-Ouest :

Considérant que « [...] c'est à Nestlé de chercher une autre source d'approvisionnement, pour continuer à embouteiller et exporter cette eau de table. [...] Les habitants et collectivités du secteur Sud-Ouest proposent les solutions suivantes : les forages nécessaires au captage de la ressource en eau seront pris en charge par les collectivités et les habitants du secteur. Les besoins de Nestlé pour sa commercialisation, seront achetés au propriétaire des forages. Comme la fromagerie de l'Ermitage, pratique avec le syndicat des eaux de Bulgnéville. Naturellement, il reste à Nestlé de prendre totalement à sa charge les tuyauteries nécessaires à l'approvisionnement de ses usines d'embouteillage. Conséquences : ces dispositions inversent la situation actuelle où Nestlé s'est approprié un bien collectif à son seul profit. Les retombées économiques si chères à l'administration sont remplies, par le maintien de l'emploi chez Nestlé et par la valorisation d'un bien public au profit d'un territoire. **Ce protocole aurait l'avantage pour les habitants de contrôler sous couvert technique du BRGM, les prélèvements en fonction du comportement des réserves en eau de cette partie de la nappe du GTI. Ceci permettrait également d'adapter la ressource en fonction des événements climatiques à venir** et d'éviter la réédition des erreurs commises dans la nappe Sud-Ouest. »

## IV.5. Analyse des résultats des ateliers

### a. Les quatre questions principales

- Atelier 1, question 2 : hiérarchisation des usages

#### Extrait du bilan du garant p. 13 :

##### *Hiérarchisation des usages*

Les réponses apportées aux différentes questions sont assez difficiles à interpréter de par la conception touffue des questionnaires, à l'exception de la question portant sur la priorité des usages de l'eau :

Toutes les personnes mettent l'usage pour les habitants ont première priorité, suivi par ordre décroissant par :

- Agriculture (souvent affectée du terme respectueuse de l'environnement)
- Fromagerie de l'Ermitage
- Les autres industries
- Nestlé Waters
- Tourisme

Ce classement diffère légèrement de celui présenté par la CLE en début de l'atelier 2, le garant a en effet effectué son analyse sur la base des réponses individuelles de tous les participants et non par table. Néanmoins la première priorité est affectée aux habitants dans les deux cas de figure.

- Atelier 1, question 4 : hiérarchisation des principes du SAGE

#### Extrait du bilan du garant (p. 13) :

##### *Hierarchisation des principes du SAGE*

La rédaction de certains des principes proposés à l'avis du public, en particulier celui déjà adopté par la CLE en tant qu'orientation qui fait référence à deux objectifs, fait que les réponses aux questions posées ne peuvent s'analyser de manière simple, en aboutissant à une hiérarchisation incontestable.

On peut néanmoins remarquer que les deux premiers principes proposés par la CLE à savoir :

- Pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire, priorité d'usage aux collectivités (eau de qualité en quantité suffisante en permanence)
- Optimiser tous les usages par des mesures d'économies d'eau

arrivent en tête des avis du public.

Le principe proposé par le collectif Eau 88 suit, à savoir :

- Les principes éthiques et réglementaires (non discutables) : eau patrimoine commun

#### Extrait du bilan du garant (p. 14) :

La proposition du collectif Eau 88, exposée en atelier, visant à retenir un moratoire concernant toutes les autorisations de nouveaux forages dans les Muschelkalk, a été classée au 5<sup>ème</sup> rang par le public.

Pour le reste il est impossible de redresser la totalité des réponses portant sur des priorités qui se recoupaient.

#### Atelier 2, analyse des impacts des scénarios :

#### Extrait du bilan du garant (p. 14) :

##### ATELIER DU 24 JANVIER 2019

Le garant n'a dépouillé que deux des questions soumises au public au cours du travail participatif en petites tables, estimant que la pertinence de certaines questions n'était pas centrale au regard des enjeux du SAGE (préciser l'enjeu lié à l'usage agricole, financement des mesures d'économie d'eau selon la typologie des usages), ou bien pouvaient être considérées comme inductives en fonction du schéma de principe proposé par la CLE (origine géographique de l'eau). Le garant était d'ailleurs intervenu en début de cet atelier, pour souhaiter que la majorité du temps participatif soit consacré aux avis portant sur les scénarios à retenir, conformément au point de vue qu'il défendait depuis octobre 2018.

Outre les scénarios exposés en séance par la CLE et par le collectif Eau 88, un troisième scénario proposé par l'une des tables au cours du premier atelier était soumis à l'avis du public. Celui-ci correspondait à une accentuation du scénario de la CLE, visant non plus à l'équilibre entre prélèvements et recharge de la nappe des GTI sud-ouest, mais à la reconstitution à terme de celle-ci. Ce scénario a été dépouillé par le garant de manière groupée avec celui du collectif, dont il diffère assez peu.

Le scénario proposé par la CLE reposait sur le recours à une substitution de ressources (recours à la nappe des GTI sud-est) pour l'eau potable, ce qui permettrait de maintenir des prélèvements inchangés pour Nestlé Waters. Le scénario proposé par le collectif EAU 88 prévoyait l'arrêt des prélèvements de Nestlé Waters dans la nappe des GTI

sud-ouest, afin de ramener cette nappe à l'équilibre. Chaque table était invitée à formuler un avis sur les impacts environnementaux, économiques et sociaux de chaque scénario, puis un avis de synthèse.

Au total, 57% des 146 avis de synthèse exprimés estiment non acceptable le scénario proposé par le collectif Eau 88 ; 62% des 138 avis exprimés estiment acceptable le scénario proposé par la CLE. A noter que deux tables estiment cependant ne pas avoir disposé d'assez de données, ou bien auraient souhaité plus d'explications.

- Atelier 2, gouvernance :

#### Extrait du bilan du garant (p. 15) :

A la question concernant le type de structure visant notamment à mettre en œuvre les ressources de substitution, 87% des personnes qui se sont exprimées ont soutenu le recours à une structure publique (syndicat ou communauté de communes), une minorité réduite ayant soutenu le recours à un groupement public / privé.

#### **A RETENIR des quatre questions principales :**

- Dans la hiérarchisation des usages, les habitants sont prioritaires pour tous les participants ; suivis de l'agriculture, Ermitage, autres industries, Nestlé Waters puis le tourisme ;
- Dans la hiérarchisation des principes, les trois principes classés prioritaires sont les deux premiers principes de la CLE sur la pérennisation de l'alimentation en eau potable et l'optimisation des usages ainsi que celui du Collectif Eau 88 sur l'eau patrimoine commun ;
- Dans l'analyse des impacts des scénarios, 57 % des 146 avis exprimés estiment non acceptable le scénario proposé par le collectif Eau88 ; 62 % des 138 avis exprimés estiment acceptable le scénario proposé par la CLE (chiffres du bilan du garant) ;
- Sur la gouvernance, une majorité de participants s'est exprimée en faveur d'une structure publique (syndicat ou Communauté de communes).

#### b. Les autres questions

Le garant a résumé les points soulevés lors des ateliers :

## Extrait du bilan du garant (p. 12) :

### **Points soulevés lors des ateliers**

- Manque d'études complémentaires sur l'impact environnemental de la substitution
- Où et à quel prix chercher l'eau nécessaire à la substitution ?
- Un moratoire sur le vote des principes de la CLE
- Aller au-delà de l'équilibre de la nappe
- Réduction proportionnelle aux besoins pour les usagers industriels
- Qui finance les solutions proposées pour réaliser des économies ?
- Qui finance les travaux nécessaires à la mise en œuvre de la solution de la substitution
- Créer deux réseaux de distribution un pour l'eau potable, un pour les autres usages

### **A RETENIR des autres questions et des commentaires des participants :**

Les points qui font consensus :

- Demande de mise en œuvre d'économies d'eau, avec une répartition des efforts de chaque usager, au prorata de ce qu'il prélève (et des propositions techniques, comme la récupération d'eau de pluie, chez les agriculteurs, les travaux sur les réseaux d'eau...);
- La priorité de l'eau aux habitants ;
- La nécessité de mener des études complémentaires sur les ressources de substitution, notamment sur la nappe des GTI du secteur Sud-Est.

Le sujet de désaccord principal est celui de la dotation de Nestlé Waters en prélèvements en eau des GTI et de manière associée, la mise en œuvre de solutions de substitution.

Au cours des ateliers, des propositions particulières ont été faites :

- Un moratoire sur le vote de la CLE ;
- La création d'un double réseau de distribution ; avec de l'eau d'une autre qualité pour l'eau domestique ;
- Une implication des citoyens dans la structure de gouvernance des solutions liées au SAGE (notamment les solutions de substitution) ;
- La mise en œuvre d'une solution de substitution mais avec un contrôle des habitants et des collectivités sur le volume utilisé par Nestlé Waters dans la nappe des GTI, notamment en fonction du climat ;
- La recharge de la nappe comme à l'origine.

Enfin, on pourra noter les points imparfaits dans le déroulement des ateliers :

- La non communication des documents en amont des ateliers ;
- Le caractère très technique de dossiers remis aux participants ;
- Des questions posées non pertinentes ou secondaires (questions 2 et 3 de l'atelier 2 par exemple), voire inductives (notamment la question 1 de l'atelier 2) ;
- Des exercices compliqués (notamment la proposition de scénario, atelier 1).

#### IV.6. Réunion de clôture

##### Extrait du bilan du garant (p. 12) : points soulevés lors de la réunion de clôture

###### **Points soulevés lors de la réunion de clôture**

- Remise en cause des principes et de la méthode de la concertation
- Rôle de l'Etat depuis 40 ans
- Stockage de l'eau de pluie

#### IV.7. Consultation physique du dossier de concertation

Sur les 13 points d'accueil où le dossier de concertation a été mis à disposition, seules 2 consultations ont été recensées (Dompierre et Monthureux-sur-Saône).

#### IV.8. Dépouillement des observations déposées sur le site internet

Au total, 3 127 contributions et/ou observations ont été déposées sur la durée totale de la concertation.

Pour 1 990 contributeurs, une adresse est renseignée. On compte parmi ces contributeurs **131 vosgiens**.

On compte 1 130 contributions anonymes.

33 contributions comportent des pièces jointes.

Le garant a classé en 3 groupes les observations :

- celles déposées du 13/12/2018 au 14/01/2019 ;
- les 3 059 observations de fond déposées à partir du 13/01/2019 (hors observations de méthode) ;
- les 20 observations liées à la méthode recueillies à partir du 23 janvier 2019.

Pour le premier et le troisième groupe, nous reprenons l'analyse du garant.

Pour les questions posées parmi les observations et qui ont fait l'objet de réponses sur la page internet dédiée aux observations, elles sont présentées ci-après.

## a. Les questions et les réponses apportées aux contributions

L'annexe 2 reprend toutes les contributions qui ont comporté des questions et auxquelles des réponses ont été apportées.

33 contributions ont comporté des questions auxquelles des réponses ont été apportées par la structure porteuse.

- **6 comportaient des questions sur l'organisation matérielle de la concertation :**
  - Sujets à aborder pour les ateliers (N° 4) ;
  - Publication de documents en ligne dans le cadre de la concertation (N° 8) ;
  - Configuration du site internet pas suffisamment claire (N° 9) ;
  - Mode de fonctionnement des ateliers (N° 14) ;
  - Utilisation des noms et coordonnées des citoyens qui s'expriment dans les contributions (N° 563) ;
  - Demande de prolongation de la date des dépôts (N° 3098) ;
- **1 contribution (N° 11) posait la question de savoir pourquoi le scénario mettant fin aux prélèvements de la nappe des GTI par Nestlé n'avait pas été retenu.**
- **1 contribution interrogeait le délai de recharge de la nappe des GTI du Sud-Ouest (N° 16)**
- **2 contributions demandaient des précisions sur les solutions envisagées et le territoire concerné. (N° 20 et N° 22).**
- **1 question portait sur les économies d'eau que les industriels comptent mettre en œuvre (N° 26).**
- **3 contributions demandaient des précisions techniques** sur les incertitudes existantes sur le secteur Sud-Est du SAGE GTI (N° 31), sur les incohérences et ambiguïtés sur le secteur Sud-Est ; un doute sur l'objectivité du dossier notamment par rapport à la disponibilité de l'eau dans le Muschelkalk. Il y avait aussi une question sur la possibilité de transfert depuis la nappe des GTI Nord (N° 2043). La contribution N° 2928 interroge également le bilan de la ressource du secteur Sud-Est de la nappe des GTI.
- **11 contributions interrogeaient les droits à prélever de Nestlé Waters, l'existence de quotas de prélèvements pour Nestlé Waters, les contreparties éventuelles versées ou taxes payées par Nestlé Waters pour ses prélèvements d'eau ainsi qu'une question sur le renouvellement de permis de Bonne Source :**

- « A qui appartiennent les eaux souterraines [...] quels sont les droits de propriété de Nestlé ? [...] » (N° 50) ;
  - « [...] Quel engagement est demandé à Nestlé pour continuer à approvisionner les locaux en eau lorsque la source sera tarie ? [...] ». (N° 196) ;
  - A l'instar d'Evian, Nestlé ne laisse-t-il pas une source où l'eau est mise à disposition de la population ? (N° 299) ;
  - Remise en cause du droit à prélever de Nestlé (N° 320) ;
  - « [...] Quelles conséquences environnementales de la captation de l'eau, bien commun des territoires voisins ? [...] qui paye l'organisation et le transfert de captation ? [...] est-ce que cela ne fait pas que déplacer le problème ? [...] qui décide ? les élus ou les industriels ? [...] » (N° 857) ;
  - « [...] Pensez-vous qu'il soit opportun de vider cette réserve en eau au profit d'un opérateur privé qui l'exploite à titre commercial en privant à terme (court terme) la population de cette petite ville de ses ressources vitales [...] ? » (N° 1004) ;
  - « [...] Qui a signé les contrats d'exploitation de l'eau de Vittel et quels en sont les bénéficiaires ? [...] A qui appartient l'eau ? [...] » (N° 1064) ;
  - « Je souhaiterais que Nestlé cesse de prélever de l'eau de source à Vittel menaçant d'épuisement les ressources en eau de cette commune. Lui verse-t-il quelque chose en retour ? » (N° 1511) ;
  - « Les industriels s'accaparent toutes les richesses naturelles, l'eau, la terre, le vent... et nous le revendent très cher. Mais la question qu'il faut se poser est la suivante : quels sont les bénéfices qu'en retire la municipalité de Vittel ? » (N° 1852) ;
  - « [...] L'eau potable est une denrée rare et Nestlé se l'approprie sans vergogne pour faire toujours plus d'argent. Pourquoi ce groupe n'est-il pas taxé ? [...] » (N° 2225) ;
  - La demande de renouvellement de permis de Bonne Source arrive à échéance en 2020, où en est la demande de renouvellement de permis ? (N° 3096).
- **8 contributions consistent en des interrogations sur les orientations majeures du SAGE et leurs conséquences :**
    - « [...] Pourquoi ne pas demander aux industriels de réduire leurs prélèvements d'eau plutôt que de construire un pipeline pour acheminer l'eau des villages voisins ? et que fera-t-on si ces villages se retrouvent à leur tour avec un déficit en eau ? [...] » (N° 321) ;
    - « Pourquoi avez-vous le droit de privatiser une partie de l'eau qui revient aux habitants de Vittel ? » (N° 1082) ;
    - « La nappe phréatique de Vittel fait partie du bien commun, elle ne peut pas être "privatisée" au seul profit d'une entreprise commerciale en excluant les habitants du partage de l'eau mais également des profits réalisés sur ce bien commun ;  
Par ailleurs, qui financera ces travaux d'adduction et d'entretien des km de réseau nécessaires ? Au rythme de prélèvement de "l'eau de Vittel", qu'est-ce qui se passera avec l'épuisement de la nappe ? Pourquoi n'y a-t-il pas un quota de prélèvement en fonction de son niveau avec un partage équitable entre les besoins des habitants et ceux de l'industriel ? [...] » (N° 2133)
    - « Toute surexploitation d'une ressource naturelle (surtout par une multinationale étrangère) devrait être sous contrôle public. Mais pour une analyse précise il est nécessaire de savoir quel est l'usage de cette eau par Nestlé. Quelle est la contribution financière de Nestlé à la collectivité concernée ? [...] » (N° 2349) ;

- « Pourquoi la population locale devrait-elle payer son eau plus cher pour que Nestlé continue ses prélèvements ? Nestlé ne devrait-il pas participer aux coûts des travaux à réaliser ? » (N° 2588) ;
- « De mon point de vue, ce projet d'approvisionnement en eau potable des Vittellois, depuis d'autres points de captages de communes environnantes, ne fait que déplacer le problème. Car qu'en sera-t-il des capacités des sources voisines à supporter cette pression (de consommation) supplémentaire dans les années à venir ?
- « Par ailleurs, outre l'investissement financier à l'investissement, a-t-on étudié le coût de maintenance/entretien des futures canalisations ? Et qu'en sera-t-il du prix de l'eau pour les habitants de Vittel et des communes approvisionnant Vittel ? Car cet investissement, il devra bien, d'une manière ou d'une autre, être remboursé in fine (et dans ce cas-là, en général, c'est soit le contribuable qui paye, par sa consommation... soit la nature qui trinque !) ? [...] » (N° 2994) ;
- « Qui va financer le transfert d'eau ...où en est le permis d'exploitation de Nestlé ? » (N° 3102) ;
- « [...] Si on permet à Nestlé Waters de continuer à pomper, combien d'années y a-t-il en réserve ? Ce laps de temps est-il suffisant pour rentabiliser la mise en place et l'entretien des infrastructures d'acheminement, et ce jusqu'à remontée suffisante du niveau de la nappe ? Nestlé Waters paiera-t-il en totalité ce qui est fait dans son unique intérêt ? Quand comptent-ils automatiser leurs chaînes de production et licencier quelques centaines de salariés ? (la technologie est déjà là) [...] » (N° 3103).

## b. Les contributions déposées entre le 13/12/2018 et le 13/01/2019

### Extrait du bilan du garant (p. 15)

#### Période du 13/12/2018 au 14/01/2019

Les avis, en général argumentés, sont largement défavorables aux propositions de la CLE, soit 65% des avis de cette première période. Seuls 3 avis (6% des avis) sont favorables à ces propositions. Les principaux arguments exposés en défaveur des propositions de la CLE sont juridiques (loi sur l'eau de 2006), mentionnent l'eau comme bien commun, ou bien sont opposés à l'embouteillage de l'eau, à l'appropriation privée de la ressource et à la multinationale Nestlé, dans des proportions sensiblement équivalentes.

## c. Les 3059 observations de fond déposées à partir du 13/01/2019

### Extrait du bilan du garant (p. 15)

### **Analyse<sup>2</sup> des 3 059 observations de fond recueillies à partir du 15 janvier 2019 (hors observations de méthode)**

Après le 15 janvier, les flux d'observations ont été nettement décroissants avec le temps. On note néanmoins peu de différences de fond entre le début et la fin de cette période. D'une manière générale, ce sont des personnes physiques qui se sont exprimées pendant cette période, le plus souvent de manière non anonyme.

Une fraction très faible (1%) de ces messages ne prennent pas position pour ou contre la proposition de la CLE.

Une fraction tout aussi faible (1%) soutient la proposition de la CLE, pour des raisons de maintien de l'emploi essentiellement.

Les autres messages, soit 98% de ces 3 059 messages, s'expriment contre la proposition de la CLE. Les oppositions sont fréquentes (84%) et souvent marquées contre l'entreprise Nestlé Waters, les multinationales ou l'appropriation privée de l'eau. La référence à l'eau en tant que bien commun ou à la loi qui donne priorité à l'usage de l'eau potable est un peu moins fréquente (46%)<sup>3</sup>. Les habitants sont assez souvent cités (25%), l'eau étant alors considérée comme un bien local. La mention des élus est assez fréquente (19%), ils sont tantôt encouragés à prendre leurs responsabilités, tantôt traités avec défiance. Viennent ensuite, avec des scores équivalents (6%), l'opposition à l'eau en bouteille, la mention du changement climatique ou de la dégradation de la planète, ainsi que la mention d'un boycott familial des produits Nestlé. Une allusion à une éventuelle corruption des responsables publics est mentionnée plus rarement (3%). La référence au mouvement des « gilets jaunes » est anecdotique (moins de 1%).

**En résumé** pour cette période postérieure au 15 janvier 2019, le débat numérique est devenu binaire et les observations recueillies sont presque exclusivement opposées aux propositions de la CLE, pour des raisons de principe.

Il doit enfin être signalé qu'une partie des messages opposés au projet de la CLE est un copié-collé partiel de la pétition lancée simultanément par le site SumOfUs<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Compte tenu de leur nombre, des moyens et du temps réduits dont dispose le garant pour établir son bilan, ce dépouillement a été effectué sur la base d'un sondage aléatoire au dixième. L'imprécision ne dépasse pas 5% avec un intervalle de confiance de 95%.

<sup>3</sup> Les observations mentionnent en général plusieurs arguments, ce qui explique pourquoi le total des pourcentages dépasse 100.

<sup>4</sup> Ce site internet revendiquait pour cette pétition 113 000 signatures le 28 février 2019

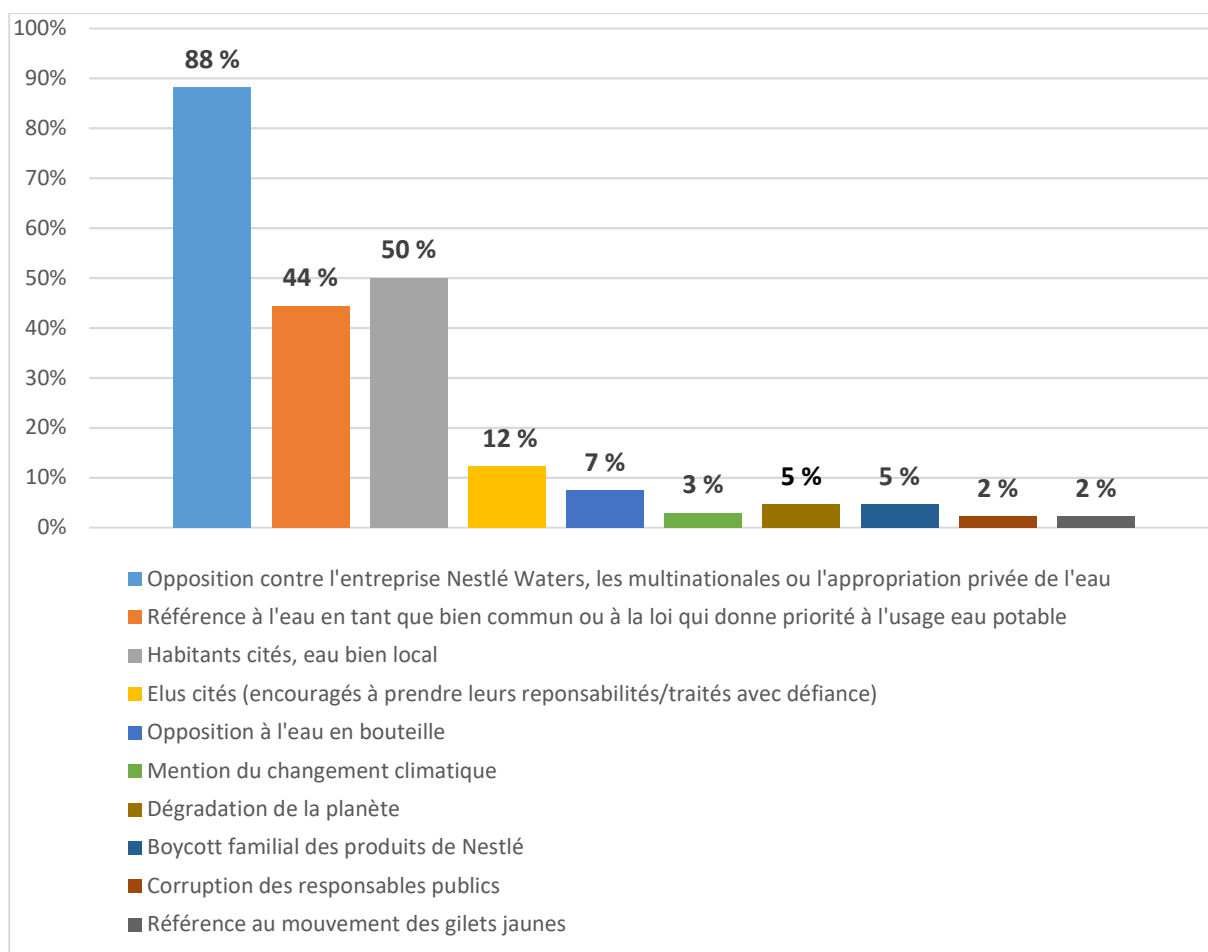
La structure porteuse a procédé à une première lecture des observations pendant la concertation préalable, avant la réunion de clôture, en classant les observations comme liées au SAGE lorsqu'elles faisaient mention explicite d'éléments de détail du sujet ou mettaient en avant des argumentaires précis en lien avec Vittel, avec la question des priorités d'usage, avec la question du transfert de l'eau vers un autre territoire, ou des arguments sur l'activité de Nestlé Waters. Elles avaient été ainsi classées pour les différencier des autres observations plus brèves.

Pour compléter le bilan du garant, les contributions qui avaient été classées en lien avec le SAGE ont été relues par la structure porteuse. Cette relecture s'est limitée à la moitié de ces 1045 contributions classées avec lien explicite avec le SAGE et déposées à partir du 14 janvier : 593 contributions ont ainsi été relues pour être classées dans les mêmes catégories que celles du garant. En effet, la relecture de la moitié de ces contributions a été jugée suffisante pour une analyse statistique fiable.

Sur les 593 contributions analysées :

- 1 % sont sans position pour ou contre le projet de la CLE ;
- 1 % est favorable au projet de la CLE ;
- 98 % sont opposées au projet de la CLE.

Le graphe ci-dessous présente les résultats statistiques du dépouillement des contributions opposées au projet de la CLE :



Les ordres de grandeur des pourcentages sont peu ou prou les mêmes que ceux du garant, à l'exception des observations où les habitants cités avec l'eau comme bien local et la mention des élus.

L'opposition majeure au projet de la CLE est liée au motif d'opposition à Nestlé Waters, aux multinationales, à l'appropriation privée de l'eau et à sa commercialisation pour l'export.

#### Extrait du bilan du garant (p. 13) :

##### Points soulevés sur le site internet

- Question de l'accès prioritaire à l'eau pour les populations
- Refus du principe de la commercialisation de l'eau
- Refus de la solution de la substitution
- Remise en cause des principes et de la méthode de la concertation

#### d. Contributions choisies : éléments de réflexion pour la CLE

Certaines contributions amènent des éléments de fond qui ont nourri la réflexion de la CLE pour les enseignements à tirer de la concertation préalable.

Dans cette partie, nous soulignons les propositions argumentées qui ont pu être faites dans l'ensemble des contributions et/ou qui proposent des solutions alternatives (hormis les contributions concernant la méthode de concertation (cf. partie suivante)) :

- Les contributions N° 5 et N° 11 présentent une approche critique du projet de la CLE (N° 5 et 11) et exposent les fondements stratégiques proposés par le collectif Eau 88 (propositions exposées ensuite dans les ateliers) (N° 5) ;
- Plusieurs contributions font référence aux différentes réglementations et notamment à la directive cadre européenne de 2000 pour rappeler que l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres (contribution N° 37) et qu'elle exige des études et des suivis piézométriques pour évaluer l'état des nappes (N° 3118) ;
- D'autres contributions mentionnent les incertitudes du projet, encore trop grandes à ce stade, comme la contribution N° 32 : « [...] Les suites environnementales, sociales, et financières apparaissent effectivement dans ce dossier, dans le plus grand flou voire inexistantes. » ;
- Une contribution (N° 15) interroge le bilan des ressources en eau dans le secteur Sud-Est, notamment « l'alimentation des cours d'eau où le lit de ceux coule dans le grès ». **Cette contribution interroge également la possibilité de remplacer l'embouteillage de « Bonne Source » par l'embouteillage de l'eau « Grande Source ». Le participant demande enfin « pourquoi Nestlé ne cherche de l'eau ailleurs et ne l'embouteille pas, notamment à Valfroicourt ? Ça revient sans doute moins cher à Nestlé de payer une partie des investissements [...] plutôt que d'implanter un embouteillage ailleurs » ;**
- La contribution N° 46 reprend les analyses et commentaires de Jean-Pierre Vançon, hydrogéologue, suite à sa lecture de la note du BRGM du 10 mars 2017 et du rapport Antea concernant le schéma directeur des ressources en eau, au sujet de la nappe des GTI du secteur Sud-Est ;
- La contribution N° 2955 s'adresse aux garants de la CNDP. En plus de désaccord sur la méthode de concertation (...), la contribution exprime un désaccord avec la solution de transfert et souligne la nécessité d'études complémentaires sur 3 points :
  - **la quantité d'eau réellement disponible dans la nappe Sud-Est,**
  - **les études d'impact sur les effets des prélèvements sur le débit des cours d'eau qui drainent la nappe du Sud-Est à travers laquelle ils coulent, sur les biotopes, sur les risques d'assèchement**
  - **et enfin la faisabilité juridique d'un financement des investissements nécessaires par Nestlé.**
- Contributions 2977, 2978 et 2985 : les contributions regrettent la faute de la CLE d'avoir pris des décisions le 3 juillet 2018, avant d'avoir ouvert le débat. Les contributions remettent en cause la concertation publique et **rappellent l'enjeu sur le long terme de créer de l'emploi durable dans les Vosges et de préserver les ressources naturelles, les écosystèmes écologiques et la biodiversité pour « nous et les générations futures » ;**

- La contribution N° 3004 interroge le bien fondé du financement par des structures publiques aux travaux de substitution : en plus de l'impact écologique du transfert d'eau et des menaces sur l'emploi qui restent sans effet (...), la contribution propose que ce soit Nestlé Waters qui prenne à sa charge l'ensemble des coûts des travaux : « [...] En ce qui concerne du coût des travaux ne vous leurrez pas : **Les aides Européennes sont payées par les habitants de l'Europe, donc nous. Les aides Françaises sont payées par nos impôts. Donc nous paierons pour que NW puisse continuer de s'enrichir en exploitant l'eau au détriment de la population.** La loi est claire, priorité à la population. **Si NW et d'autres industriels veulent de l'eau, ils doivent faire en sorte de l'obtenir en fabricant leur pipeline, en se mettant en GIE ou autre dispositif nécessaire. De toute façon, ces travaux ils vont les déduire de leur CA pour le calcul de leurs impôts donc la perte ne sera pas si importante pour eux. Donc si pipeline il y a, il ne doit pas être pour l'eau des habitants mais pour l'eau des industriels, à leur frais et avec le minimum d'aides publiques car n'oubliez pas que c'est notre argent qui financera leurs profits.** » ;
- La contribution N° 2847 revient sur les ateliers. Le contributeur revient sur le principe N° 1 de la CLE présenté dans l'atelier 1 qui est trop ambigu, avec des interprétations différentes possibles. Ensuite, le contributeur explique que lors de l'atelier, dans l'exercice sur les scénarios, il a demandé à la personne ressource de Nestlé quel serait l'impact sur l'emploi de la cessation totale de l'activité d'embouteillage Bonne Source. La réponse qui lui a été donnée était 20 % d'activité en moins = 20 % d'emplois en moins soient 200 postes. » [...] **le contributeur a ainsi proposé que Nestlé cesse de puiser dans le gîte C sans suppression d'emplois ;**
- N° 2877 : la contribution propose une troisième stratégie pour la nappe des GTI : « Apport d'eau complémentaire suivant le schéma de la CLE et anticipation des besoins futurs par rechargement forcé des nappes via un dispositif artificiel d'optimisation du rendement des surfaces de captation et captation des eaux de pluie efficace. [...] Le concept est de **créer des retenues d'eau artificielles sur la surface de l'impluvium pour maîtriser le ruissellement et favoriser l'infiltration dans les sols au profit d'un rechargement des nappes.** » ;
- N° 2999 : contribution d'une association. **L'association préconise un tarif progressif de l'eau.** « c'est une façon de faire prendre conscience du problème de l'eau en passant par le porte-monnaie, que ce soit pour les habitants ou pour les industriels. [...] Dans le but de pérenniser la ressource en eau, nous souhaitons aussi que les prélèvements autorisés pour Nestlé Waters soient moindres à l'avenir, ne privant pas les habitants de Vittel de l'eau de la nappe qui alimente naturellement leur ville [...] » ;

Après la proposition de tarification progressive, le contributeur précise 2 propositions : « Une telle tarification progressive pourrait être envisagée aussi pour les entreprises, en tenant compte des efforts faits en vue d'une moindre consommation. **La récupération des eaux de pluie pourrait aussi être systématisée** ».

- N° 3015: les membres du bureau du SIE ont tous participé à la concertation et notamment aux ateliers. Ils précisent leur position dans la contribution en 4 points :
  - « 1. Le SIE est favorable aux propositions de la CLE relative au prélèvement d'eau de la nappe du GTI sud-est afin d'assurer les ressources des utilisateurs du sud-ouest et à son transfert vert VITTEL CONTREXEVILLE via BULGNEVILLE. Bien sûr, une étude complémentaire sur la capacité de recharge de la nappe du sud-est est nécessaire afin de garantir l'approvisionnement de tous sur ce territoire. [...] » ;

- 2. Le SIE est favorable au transfert de l'eau et à la jonction des réseaux entre eux. [...] **Cette jonction rendra l'ensemble des acteurs concernés solidaires et partenaires [...]** ;
  - 3. Les coûts (et leur financement) engendrés par cette substitution (forage et réseaux) doivent être davantage cernés après détermination des aspects techniques de cette solution de recharge. Le SIE est attaché à défendre un prix de l'eau le plus bas possible ;
  - 4. **Le SIE est favorable à la création d'une structure adaptée à la gestion de cette problématique de transfert type syndicat. Cependant il tient à préciser que ce syndicat doit être constitué par tous les acteurs du territoire directement concernés par cette substitution, y compris ceux du sud-est. Ainsi, les acteurs concernés participeraient à la définition et à la gestion des investissements et seraient plus aptes à prendre les bonnes décisions. Enfin, ils deviendraient solidaires et partenaires tant de l'approvisionnement que du prix de l'eau.**
- N° 3126 : la contribution met en lumière, entre autres, la réalité du changement climatique. Et estime que le projet porté par la CLE ne prend pas suffisamment en compte cette réalité : il y a un risque d'aggravation de la situation des nappes. (...) Des interrogations concernent ensuite l'emploi : **« Nous affirmons que l'activité de l'embouteillage de l'eau est une économie du passé qui ne réponds pas aux enjeux à venir, ni sur le plan local, ni à une échelle plus large.** En prendre conscience, c'est aussi se donner les moyens de préparer la nécessaire transition (y compris pour les salariés), de déployer de nouveaux savoir-faire, d'inventer de nouvelles activités pour la vie de nos territoires. Travailler à la relocalisation de l'économie, réinstaller de nouveaux outils pour la transformation des matières, développer les services à la personne, construire et animer le lien social, produire des énergies renouvelables, redécouvrir l'accueil...le champ des possibles pour un juste projet de territoire, saurait être fédérateur. » La contribution mentionne également une opposition au transfert et demande une réduction des prélèvements de Nestlé pour recharger la nappe ;
  - N° 3001, contribution d'un participant à la réunion de clôture. La contribution demande s'il est normal d'utiliser une eau très pure comme celle issue de la nappe des GTI pour un usage domestique (toilette, WC, nettoyage, remplissage de piscine privée) et propose une alternative pour l'eau à usage domestique : **« [...] Ne faudrait-il pas la réserver à l'eau de boisson ? Pourquoi pas en installant une fontaine pour les habitants de Vittel, comme il en existe déjà Place des Francs ou dans les thermes ? Ainsi l'eau de la GTI reviendrait en partie aux Vittelais. L'eau du réseau à usage domestique pourrait être prélevée dans des forages plus superficiels. Les habitants seraient contents d'avoir accès à leur eau et les industriels pourraient continuer à faire vivre l'économie de notre région qui est en cours de désertification. Cela me semblerait un bon compromis.** Les eaux pures sont de plus en plus rares à cause de la pollution [...] » ;
  - La contribution N° 3101 demande une stabilisation de la nappe à court terme et une remontée de son niveau moyen à long terme. Elle propose aussi que **le cout de la gestion de la nappe et sa perennisation soit répartie de maniere équitable entre les usagers locaux**, au prorata des volumes pompés ;
  - La contribution N° 3100 **propose de demander à Nestlé de faire un échancier sur une méthodologie afin de réduire sa consommation d'eau annuelle de 5 ou 10 % par an ;**

- La contribution N° 3051 **propose de fixer à Nestlé un quota d'exploitation** : « C'est pourquoi, plutôt qu'une privatisation, il nous semble qu'attribuer à Nestlé un quota d'exploitation, qui prendra en compte la consommation naturelle existante, révisée à la hausse par un facteur représentatif du taux d'accroissement de la population associé à la diminution déjà sensible de l'eau recyclée du fait de sa mauvaise qualité et finalement du besoin des industries établies ou en devenir, semble être une solution plus raisonnable » ;
- La contribution 3095 pointe du doigt l'opacité apparente de Nestlé Waters et est favorable au maintien de l'approvisionnement en eau des habitants du secteur Sud-Ouest car cela permettra aux collectivités d'être autonomes et non redevables à Nestlé Waters ou Ermitage. « [...] Nous n'avons, au cours des ateliers, pas reçu de document concernant la stratégie de Nestlé dans le cas où ses autorisations de prélèvements dans la nappe des GTI seraient supprimées. A cette idée, le discours est tout de suite alarmiste. Toutefois, cette portion de l'eau est seulement une niche du marché de l'embouteillage dans le secteur de Vittel et Contrexéville. **Si l'équivalent des volumes actuellement embouteillés au nom de "Bonne Source" étaient substitués dans la nappe des calcaires du Muschelkalk, Nestlé Waters aurait en effet des répercussions sur son activité. Mais cette entreprise a forcément déjà commencé à réfléchir à cette éventualité. Il faudra trouver une façon de vendre cette eau aux mêmes clients et si cela ne fonctionne pas, il sera toujours possible de trouver de nouveaux acheteurs.** Alors pourquoi dès que l'idée de substitution des volumes de Nestlé est abordée la menace de licenciements se met à planer ?

Même si les prélèvements de "Bonne Source" étaient supprimés et non substitués, l'entreprise saurait rebondir (peut-être pas avec tous ses salariés cette fois-ci j'en conviens) mais "Bonne Source" n'est pas la seule ressource de Nestlé Waters. Il faut arrêter d'effrayer les gens pour influencer leur vote. Car bien sûr, il est naturel d'avoir peur pour son emploi, mais Nestlé Waters a tout intérêt à rebondir ;

L'idée de vendre de l'eau embouteillée ne m'enchant pas, mais je comprends tout à fait l'importance de cette industrie dans la région et des solutions sont disponibles même dans le cas où les prélèvements de Nestlé Waters dans la nappe des GTI venaient à être stoppés. L'entreprise reste toutefois très opaque sur le sujet à mon sentiment ;

La gestion intégrée de la ressource en eau doit prioriser les usages. Si la ressource en eau potable est disponible localement, il est important que l'eau soit utilisée localement, d'abord pour les habitants. **Cela permettra aux Collectivités d'être plus autonomes et ne pas être redevable à Nestlé Waters ou Ermitage du financement de canalisations**, etc. (le fait que le projet AgriVair ait été financé par Nestlé et non pas par l'Etat est déjà très contesté, alors, pour les canalisations...). Aussi, elles n'auront pas à dépendre de la ressource en eau d'autres secteurs. Certaines études seraient encore à faire pour le scénario de la CLE. Si des effets négatifs non-anticipés surviennent dans les secteurs sollicités (diminution des débits de rivière par exemple), cela créera des conflits entre les Collectivités. A ce moment-là, qui sera présent pour résoudre ces conflits et en combien de temps ? Quels moyens techniques et financiers faudra-t-il y mettre ? [...]

- La contribution N° 45 **propose un vote local en cas de désaccord à l'issue des deux ateliers** : « [...] En cas de désaccord après les 2 journées il faudrait peut-être envisager un vote local auprès des consommateurs de l'eau des GTI du SO sur :  
- le bien-fondé ou non du transfert, ainsi que sur

-le choix de la priorité de la recharge de la nappe ou sur  
- l'équilibre prélèvement-recharge. [...]» ;

- La contribution N° 43 **rejoint cette proposition de consultation locale par vote** : « Pourquoi ne pas étudier, élaborer et lancer un Référendum d'initiative populaire auprès des populations concernées pour définir l'utilisation des nappes d'eau. Il conviendrait au préalable de délivrer une information complète de l'état des nappes, un rappel de loi sur l'eau, des décisions préfectorales de ces dernières années. etc.... » ;
- La contribution N° 40 **soutient le projet de la CLE** (optimisation des usages et transfert d'eau) **et propose pour sa mise en œuvre d'instaurer une taxe « pour tous les professionnels consommateurs utilisant, de manière directe ou indirecte, l'eau de la nappe des GTI pour produire des biens ou des services destinés à être commercialisés » afin que le prix de l'eau des particuliers ne soit pas impacté** :

« Le programme d'action Considérant que le recours à des prélèvements supplémentaires dans la zone non déficitaire de la nappe des GTI permet de compenser le déficit sans altérer les milieux associés, cette solution associée à un programme volontaire de réduction des pertes et d'optimisation des usages semble satisfaisante dans la mesure où elle permettrait d'apporter au consommateur une eau de bonne qualité, très proche de celle de la ressource actuelle. Le financement des investissements et des frais de fonctionnement Le prix de l'eau au m<sup>3</sup> pour le particulier consommateur ne devrait pas être impacté par les solutions mises en place. Une surtaxe au m<sup>3</sup> liée à la consommation, ou au prélèvement direct, devrait être appliquée pour tous les professionnels consommateurs utilisant, de manière directe ou indirecte, l'eau de la nappe des GTI pour produire des biens ou des services destinés à être commercialisés. Libre à ces professionnels de répercuter ce surcoût dans le prix de vente de leurs biens ou produits. Par professionnels consommateurs, on peut considérer : - les industriels (Nestlé Waters, L'Ermitage et Elivia étant les plus importants) - les professionnels du tourisme (hôtels, restaurants, établissements thermaux...) - les professionnels sport/loisirs (piscine, centres sportifs...) - certains commerces (catégories à déterminer selon consommations réelles connues) - (les services communaux,) - autres ?...».

## A RETENIR – 1/2

- Proposition sur les économies d'eau :
  - La systématisation de la récupération de l'eau de pluie (N° 2999) ;
  
- Propositions de revoir le quota de Nestlé Waters, totalement ou partiellement (N° 11, 35, 5 et 3118)
  - Arrêt total des prélèvements car l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres avec mention des différentes réglementations qui concernent l'eau,
  - Proposition d'embouteiller Grande Source (*gîte B*) à la place de Bonne Source (*nappe des GTI*) (N° 15, N° 3095) ; avec nouveaux acheteurs à trouver pour maintenir un taux d'activité chez Nestlé (N° 3095),
  - Arrêt des prélèvements de Nestlé Waters dans la nappe des GTI sans suppression d'emploi (N° 2847),
  - Réduction lente et progressive des prélèvements de Nestlé (N° 3100),
  - Fixation d'un quota d'exploitation à Nestlé en fonction de la population et du taux de recyclage de l'eau (N° 3051) ;
  
- Des incertitudes existent encore sur le projet de la CLE :
  - Suites environnementales, sociales et financières floues (N° 32) ;
  
- Des incertitudes sur la mise en œuvre de solution de substitution ou des suggestions d'autres conditions de mise en œuvre que celles projetées par la CLE :
  - Incertitudes sur le fonctionnement de la nappe du secteur Sud-Est (N° 15, 46, 3015), la quantité d'eau disponible et l'impact sur les milieux associés (N° 2955),
  - Incertitude sur la faisabilité juridique du financement des investissements nécessaires par Nestlé (N° 2955),
  - Interrogation sur le bien-fondé du financement par des structures publiques aux travaux de substitution : proposition de financement par Nestlé Waters de l'ensemble du coût des travaux (N° 3004),
  - Proposition d'utiliser l'eau locale d'abord pour les habitants afin d'éviter que les collectivités soient redevables à Nestlé Waters ou Ermitage du financement de canalisations (N° 3095),
  - Proposition d'instaurer une taxe pour tous les professionnels consommateurs d'eau, de manière directe ou indirecte, pour produire des biens et des services destinés à être commercialisés (N°40),
  - Proposition d'étudier la nappe des Muschelkalk pour une substitution et d'en discuter avec la population locale (N° 13).

## A RETENIR – 2/2

- Des enjeux à long terme qui amènent à revoir le projet de la CLE :
  - o Créer de l'emploi durable, préserver les ressources naturelles, les écosystèmes écologiques et la biodiversité pour « nous et les générations futures » (N° 2977, 2978, et 2985),
  - o L'embouteillage est une économie du passé. Préparer la transition, développer de nouveaux savoir-faire, inventer de nouvelles activités, relocaliser l'économie (etc...) (N° 3126) ;
  
- Proposition de création d'une structure de gestion pour la gouvernance des solutions de type syndicat incluant tous les acteurs du territoire directement concernés, y compris ceux du secteur Sud-Est, avec une mention sur la solidarité et le partenariat qui seront ainsi créés (N°3105) ;
  
- Proposition de création de retenues d'eau artificielles pour maîtriser le ruissellement et favoriser l'infiltration et la recharge des nappes (N° 2877) ;
  
- Proposition de réserver l'eau des GTI à l'usage boisson et prélever l'eau à usage domestique dans des forages plus superficiels (N° 3001) ;
  
- Proposition de mettre en place une tarification progressive (N° 2999) ;
  
- Demande de stabilisation de la nappe à court terme et une remontée de son niveau moyen à long terme (N° 3101).

Par ailleurs, plusieurs contributeurs regrettent le fait que la CLE ait déjà validé des principes en juillet 2018 avant la concertation (N° 2977, 2978 et 2985).

Pour finir, plusieurs contributions proposent un vote local pour :

- Décider du transfert et du choix de la priorité de la recharge de la nappe ;
- Définir l'utilisation des nappes d'eau.

e. Les 20 observations liées à la méthode recueillies à partir du 23 janvier 2019

**Extrait du bilan du garant (p. 15-16)**

**Analyse des 20 observations de méthode<sup>5</sup> recueillies à partir du 23 janvier 2019**

6 de ces observations sont postérieures au deuxième atelier, une était émise la veille de cet atelier, 13 observations sont postérieures à la réunion de clôture.  
Toutes ces observations émanent de 13 personnes physiques qui se sont identifiées, sauf pour deux d'entre elles : une observation anonyme et une observation du bureau du syndicat des eaux de Bulgnéville. Le contenu de l'observation 2990 a également été présenté en réunion de clôture au nom du Collectif Eau 88.  
Les opinions générales émises sur cette concertation vont du compliment peu disert (« atelier bien préparé et bien organisé ») à des qualificatifs défavorables très directs (« mascarade, enfumage »), en passant par plusieurs remerciements associant la CLE et le collectif Eau 88 pour la qualité des informations fournies. Globalement les critiques dominent, elles associent souvent des critiques de fond des propositions de la CLE aux critiques de méthode.

En ce qui concerne les ateliers, en termes de méthode, sont notamment relevés :

- une organisation matérielle rendant malcommode la discussion par tables (trop de participants, bruit) ;
- une participation importante des salariés et retraités de Nestlé, les opinions émises ne pouvant donc pas être considérées comme représentatives ;
- des questions posées au public ambiguës, inductives ou biaisées ;
- un temps de parole, lors des présentations précédant le travail par tables, déséquilibré en défaveur du collectif Eau 88, ou mettant trop l'accent sur les caractéristiques socio-économiques du territoire au détriment des questions environnementales ;
- l'absence d'un véritable débat d'information préalable aux ateliers, contradictoire entre les deux thèses en présence (CLE et Eau 88).

En ce qui concerne la réunion finale, en termes de méthode, sont notamment relevés :

- le caractère tardif de cette concertation, alors que le principe du recours à la substitution de la ressource pour l'eau potable a été débattu en CLE depuis des années, et adopté par la CLE en tant qu'orientation depuis 2016 ;
- une évocation insuffisante des responsabilités passées de l'Etat ;
- le fait que la concertation préalable ait été organisée par la CLE et le Conseil départemental, alors qu'un véritable débat public aurait dû être organisé par une autorité tierce, ou bien de manière totalement paritaire avec le collectif Eau 88 ;
- une présence insuffisante du garant ; ou au contraire excessive lors de la réunion finale (2 avis en ce sens).

<sup>5</sup> Les 20 observations ainsi dépouillées portent les numéros suivants : 2847, 2917, 2938, 2955, 2959 (et son doublon 2979), 2978, 2990, 2996, 3000, 3006, 3010, 3013, 3015, 3072, 3092, 3096 (et sa suite numérotée 3097), 3098, 3117, 3123 et 3127.

## IV.9. Synthèse de l'ensemble des résultats

### Extrait bilan du garant (p. 5)

Globalement les contributions sur le sur internet sont à une très forte majorité l'expression du désaccord quant à la poursuite de l'exploitation des eaux de la nappe du GTI pour une commercialisation de l'eau au profit de Nestlé Waters. Les questions posées sont rares. Quelques propositions pour fixer un quota d'exploitation pour Nestlé Waters compatibles avec l'objectif du SAGE.

Le clivage quant à la nécessité de mettre en œuvre une solution de substitution reste présent bien qu'à la fin de la concertation le public ait trouvé quelques points d'accord comme :

- Abaisser significativement les prélèvements dans la nappe pour un retour à l'équilibre
- Accorder la priorité à l'alimentation en eau potable des habitants
- La nécessité d'engager des études complémentaires
- Faire des économies à tous les niveaux et agir sur la performance des réseaux

## V. AVIS DU GARANT SUR LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

### Extrait du bilan du garant (p. 17)

#### AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

L'organisation de cette concertation préalable a fait l'objet de nombreux échanges entre la CLE, qui en portait la responsabilité, le collectif Eau 88, qui a regretté ne pas avoir pu partager de manière paritaire cette responsabilité, et le garant. La plupart de ces échanges ont porté sur le temps de parole à attribuer au collectif au cours des différentes réunions.

Le garant considère la concertation comme globalement positive même si lors des réunions publiques d'ouverture et de clôture des situations de tension se sont fait sentir. Elle a permis de mettre à disposition du public de nombreuses informations sur le projet du SAGE, qui étaient jusqu'alors réservées aux membres de la CLE, aux administrations ou aux adhérents des associations. L'effort de pédagogie mis en œuvre lors de cette concertation a certainement permis au public de prendre la mesure de l'importance et de la complexité du sujet traité. La participation aux réunions publiques et ateliers a été active. Des débats contradictoires ont eu lieu lors des ateliers et lors de la réunion de clôture.

Le maître d'ouvrage a déployé un réel effort d'explication. Il en a été de même pour le collectif Eau 88 dans la phase d'explication technique de leur point de vue. Les élus ont bien participé aux débats sans tirer profit de leur statut. Les industriels et les gestionnaires de la distribution d'eau potable ont bien tenu leur rôle tout au long de la concertation.

Les recommandations émises lors des réunions de préparation et les interventions en début de réunion du garant ont permis de maximiser le temps laissé à l'expression du public. L'analyse des séquences à partir de l'enregistrement audio des séances le démontre. L'animateur extérieur a parfaitement géré la répartition des intervenants ainsi que leur temps de parole.

#### A RETENIR – sur le déroulement de la concertation

- L'organisation a fait l'objet de nombreux échanges avec la CLE, le collectif Eau 88 et le garant ;
- Le collectif Eau 88 a regretté de ne pas avoir pu partager de manière paritaire cette responsabilité d'organisation de la concertation ;
- Concertation globalement positive, même si des situations de tension se sont fait sentir ;
- Elle a permis de mettre à disposition du public de nombreuses informations sur le projet de SAGE ;
- Effort de pédagogie (importance et complexité du sujet traité) et réel effort d'explication de la part du maître d'ouvrage et du collectif Eau 88 dans l'explication de son point de vue ;
- Bonne participation des élus et des industriels ;
- Maximisation du temps laissé à l'expression du public grâce aux recommandations amont ;
- Gestion parfaite par l'animateur extérieur de la répartition des intervenants ainsi que leur temps de parole.

**Se référer au bilan du garant (p. 17)**



## VI. RECOMMANDATIONS DU GARANT AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

**Se référer au bilan du garant (p. 20)**



## **ANNEXES**

Annexe 1 : Propositions de sujets à aborder pendant les ateliers

Annexe 2 : Contributions comportant des questions et les réponses apportées

Annexe 3 : Synthèse détaillée des résultats de l'analyse de l'impact des scénarios de l'atelier 2